



Rapport annuel

2007-2008



Ordre
des ingénieurs
forestiers
du Québec

Table des matières

Lettres de présentation	4
Structure organisationnelle de l'Ordre 2007-2008	5
Rapport du président-directeur général	7
Rapport du Bureau et du Comité administratif	14
Rapport de la secrétaire et directrice des affaires professionnelles	20
Rapport de l'inspecteur et responsable de la formation continue	26
Rapport du Bureau du syndic	31
Rapport du directeur des communications et de la foresterie	33
Rapports d'activités des comités statutaires	40
Comité d'inspection professionnelle	40
Comité de discipline	43
Comité de révision des plaintes	45
Comité d'admission	45
Comité de la formation des ingénieurs forestiers	47
Rapports d'activités des autres comités	48
Comité de coordination du <i>Manuel de foresterie 2008</i>	48
Comité sur les critères de formation universitaire au Québec	49
Comité élargi sur les critères de formation universitaire au Québec	50
Comité des distinctions	51
Comité sur la formation continue	51
Comité Jeunesse	52
Comité organisateur du congrès	53
Comité organisateur du tournoi de golf 2007	53
Comité sur le rôle et le fonctionnement des sections régionales	54
Représentants de l'Ordre au sein de diverses instances	55
Renseignements généraux	56
Rapports d'activités des sections régionales	61
Rapport des vérificateurs	69

Conception graphique de la couverture et du contenu :
La Fabrik

Dépôt légal 3^e trimestre 2008
Bibliothèque nationale du Québec

Ordre des ingénieurs forestiers du Québec

2750, rue Einstein, bureau 110
Québec (Québec) G1P 4R1
Tél. : 418-650-2411
Télééc. : 418-650-2168
oifq@oifq.com
www.oifq.com



Lettres de présentation

Le 31 mars 2008

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2008.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le Ministre responsable de l'application des lois professionnelles,

Me Jacques P. Dupuis

Le 31 mars 2008

Me Jacques P. Dupuis
Ministre responsable de l'application
des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2008.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments très distingués.

Le président-directeur général,



Pierre Labrecque, ing.f.

Le 31 mars 2008

Monsieur Jean Paul Dutrisac
Président
Office des professions du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de président de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2008.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments très distingués.

Le président-directeur général,



Pierre Labrecque, ing.f.

Structure organisationnelle de l'Ordre 2007-2008

Le Bureau 2007-2008

Les ingénieurs forestiers élus

NOM	ÉLECTION OU NOMINATION	ENTRÉE EN FONCTION	RÉGION
Pierre Mathieu, Président-directeur général	Élu au suffrage universel	27 avril 2006 au 14 mai 2007	
Pierre Labrecque Président	Nommé par le Bureau	17 mai au 6 décembre 2007	
Pierre Labrecque Président-directeur général	Engagé comme directeur général	6 décembre 2007	
Daniel Bélanger	Nommé	27 avril 2007	Bas-Saint-Laurent – Gaspésie
Daniel Fillion	Nommé	27 avril 2006	Saguenay–Lac-Saint-Jean – Nord-du-Québec
Brigitte Bigué	Élue	27 avril 2007	Québec
Marie-Ève Desmarais	Nommée	30 août 2007	Québec
Dave Lepage	Élu	27 avril 2006 au 30 août 2007	Québec
Chantal Malenfant	Élue	27 avril 2006	Québec
Jacques J. Tremblay	Nommé	29 mai 2006	Québec
Denis Villeneuve	Élu	27 avril 2007	Québec
Michel Boisvert	Nommé	27 avril 2007	Mauricie – Centre-du-Québec
Luc Dumouchel	Élu	6 mai 2005	Estrie – Montérégie
Benoît Des Croisselles	Nommé	27 mars 2007	Montréal – Lanaudière
Pierre Labrecque	Élu	6 mai 2005 au 17 mai 2007	Outaouais – Laurentides
Marc Riopel	Nommé	17 mai 2007	Outaouais – Laurentides
Hans Carignan	Nommé	26 janvier 2007	Abitibi – Témiscamingue
Charles Warren	Élu	27 avril 2006 au 22 février 2008	Côte-Nord
Lisette Roberge	Nommée	22 février 2008	Côte-Nord

Les administrateurs nommés par l'Office des professions du Québec (OPQ)

NOM	ENTRÉE EN FONCTION
Alain-Yvan Bélanger	6 mai 2005
Ghislain Cliche	27 avril 2006
Gérald Lemieux	6 mai 2005

LE COMITÉ ADMINISTRATIF 2007-2008

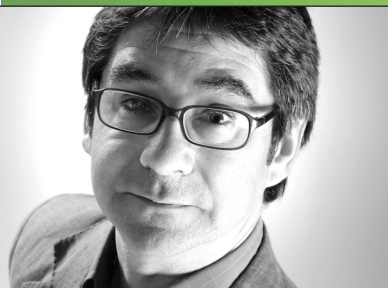
Pierre Mathieu, ing.f.	Président (du 1 ^{er} avril au 14 mai 2007)
Pierre Labrecque, ing.f.	Vice-président (du 27 avril au 17 mai 2007) Président (du 17 mai 2007 au 31 mars 2008)
Denis Villeneuve, ing.f.	Trésorier (du 27 avril au 17 mai 2007) Vice-président (du 17 mai 2007 au 31 mars 2008)
Daniel Fillion, ing.f.	Trésorier (du 17 mai 2007 au 31 mars 2008)
Jacques J. Tremblay, ing.f.	Administrateur
Gérald Lemieux	Administrateur nommé par l'OPQ

LE PERSONNEL DU SIÈGE SOCIAL

Pierre Labrecque, ing.f.	Président-directeur général
Suzanne Bareil, ing.f.	Secrétaire et directrice des affaires professionnelles
Jacques Moisan, ing.f.	Inspecteur et responsable de la formation continue
François-Hugues Bernier, ing.f.	Directeur des communications et de la foresterie
Ariane Imreh	Avocate
Estelle Bouchard	Agente au Bureau du syndic (jusqu'en juin 2007)
Lina Potvin	Agente au Bureau du syndic (à compter de septembre 2007)
Nathalie Godbout	Adjointe aux services administratifs et à la comptabilité
Andrée Lachance	Adjointe aux affaires professionnelles
Sylvie Vallée	Secrétaire administrative à l'admission et aux services aux membres

LE BUREAU DU SYNDIC

Yves Barrette, ing.f.	Syndic
Robert Girard, ing.f.	Syndic adjoint



Rapport du président-directeur général

Chers collègues ingénieurs forestiers,

À la suite du départ de M. Pierre Mathieu, président-directeur général, le Bureau de l'Ordre, lors de la séance extraordinaire du 17 mai 2007, adoptait à l'unanimité une résolution me confiant la présidence pour la durée restante du mandat, soit jusqu'en mars 2009, ainsi que la direction générale par intérim. Confronté à un second départ du président-directeur général en moins de deux ans et soucieux de retrouver une stabilité et une continuité dans les affaires courantes de l'Ordre, le Bureau, le 6 décembre 2007, adoptait à l'unanimité une nouvelle résolution me confiant la direction générale jusqu'en mars 2009. Ainsi, débutait mon implication comme président-directeur général de l'Ordre, après cinq années comme administrateur de la section régionale Outaouais - Laurentides au Bureau.

L'année a été marquée par la poursuite du plan d'action triennal 2006-2009 ainsi que par plusieurs dossiers importants. Dans les paragraphes qui suivent, je vous présente une synthèse des faits saillants de l'année.



Le Sommet sur l'avenir du secteur forestier québécois

Sans contredit, l'été et l'automne 2007 ont vu s'intensifier le travail préparatoire en vue du Sommet sur l'avenir du secteur forestier québécois, qui a eu lieu à Québec, les 10, 11 et 12 décembre. Tout au long de ces travaux, l'Ordre a joué un rôle significatif en s'impliquant à tous les niveaux de l'organisation, soit au sein du Comité Directeur, du Comité de coordination et de contenu et de cinq des neuf chantiers pré-Sommet. Lors de la retraite fermée à la Forêt Montmorency en juin, l'Ordre a proposé la création d'un chantier portant sur la gestion par objectifs et résultats (GPOR). Cette proposition a été acceptée par les partenaires et le chantier s'est rapidement mis en place sous ma coordination. Pendant plusieurs mois, le chantier s'est penché à définir les éléments d'un éventuel régime forestier qui assurerait la mise en œuvre d'un cadre de gestion en forêt publique qui

miserait sur une pleine latitude professionnelle de l'ingénieur forestier. Des avancées importantes ont été franchies, ne serait-ce que dans la compréhension commune des enjeux, des défis face à ce changement, des conditions propices à la mise en œuvre ainsi que des mécanismes complémentaires de reddition de compte et de responsabilité professionnelle. Unaniment, les partenaires ont énoncé dans leur Déclaration finale du Sommet qu'il faille « *mettre en oeuvre d'ici 2013 un mode de gestion par objectifs et résultats appuyé notamment par un encadrement professionnel et rigoureux* ». À mon avis, le Sommet a permis de franchir un pas significatif en reconnaissant l'importance du problème que vit un grand nombre d'ingénieurs forestiers. Et, grâce aux travaux du chantier GPOR, des pistes de solution concrètes ont été identifiées.

Le Livre vert - La forêt, pour construire le Québec de demain

A posteriori, il est encourageant de constater que les travaux du chantier sur la GPOR ont su inspirer le ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), notamment les gens qui ont rédigé le Livre vert. Ces travaux ainsi que des représentations soutenues de l'Ordre auprès des autorités gouvernementales ont porté fruit. Le Livre vert, lancé le 14 février 2008, proposait neuf orientations stratégiques dont une visant spécifiquement à « promouvoir une gestion axée sur l'atteinte de résultats durables et la responsabilisation des gestionnaires et des aménagistes ».

Il s'agit d'un virage significatif qui fait enfin écho aux multiples recommandations, avis et interventions publiques formulés par l'Ordre depuis plus de dix ans.



Le dépôt du Livre vert et la consultation qui a suivi ont suscité des attentes élevées chez tous les partenaires du secteur forestier.



L'Ordre a profité de la consultation sur le Livre vert pour réitérer dans un mémoire ses positions sur les différentes orientations. Sans reprendre l'entièreté des positions développées dans le mémoire, voici quelques-unes des idées défendues.

L'Ordre réitère ses recommandations faites en 2000 et comportant une série de mesures concrètes pour mettre en œuvre une politique d'intensification de l'aménagement forestier.

Il apparaît essentiel à l'Ordre qu'une Stratégie d'aménagement durable des forêts qui chapeautera plusieurs des outils de gestion nécessaires à l'application d'un nouveau régime forestier, dont un nouveau Règlement d'aménagement durable des forêts ainsi que les objectifs de protection et de mise en valeur des forêts soient tous en place d'ici 2013.

En ce qui a trait à confier à des acteurs régionaux des responsabilités en matière de gestion des forêts du domaine de l'État, l'Ordre estime essentiel de séparer les responsabilités de nature politique, des responsabilités relevant de la mise en valeur des ressources forestières.

L'Ordre recommande la désignation d'organismes chargés de la mise en valeur des ressources forestières, nommés « Aménagistes désignés des ressources ». Peu importe la nature de ces organismes (coopérative forestière, groupement forestier, société sylvicole, firme privée, organisme sans but lucratif, mandataire industriel unique, etc.), ceux-ci devraient assumer toutes les responsabilités relevant de la mise en valeur des ressources forestières.

L'Ordre considère que le plus grand défi posé par l'orientation 3 (la régionalisation) est l'assurance d'une plus grande efficacité des ressources humaines et financières.

Le dépôt du Livre vert et la consultation qui a suivi ont suscité des attentes élevées chez tous les partenaires du secteur forestier. L'Ordre, quant à lui, considère cette démarche avec beaucoup d'enthousiasme, un enthousiasme lucide toutefois qui nous obligera à demeurer très vigilant pour la suite des événements. Plusieurs offres ont été faites au MRNF dans le but de travailler ensemble à la conceptualisation et au développement du cadre de

L'Ordre recommande que la présence d'un nombre adéquat d'ingénieurs forestiers soit un critère obligatoire d'accréditation pour toute entreprise sylvicole.

L'Ordre demande que soit affirmé plus clairement le rôle de l'ingénieur forestier comme professionnel imputable partout où il pose des actes professionnels en vertu de son champ de pratique.

L'Ordre juge qu'une décision ou des actes pris par un ingénieur forestier compétent, dans le cadre d'une démarche rigoureuse et à l'intérieur de balises prédéfinies doit être reconnue à sa juste valeur.

L'Ordre estime que le calcul de possibilité forestière est un extrait du processus et non le point de départ de toute démarche de planification stratégique.

L'Ordre estime que la mise en place de la GPOR en forêt privée doit aussi faire partie de la réforme de la Loi sur les forêts au même titre qu'en forêt publique.

L'Ordre s'interroge sur la flexibilité qu'offre le modèle proposé pour permettre une diversité de modes de tenure pouvant cohabiter et créer une plus grande synergie.

L'Ordre questionne la capacité du marché à assurer seule la viabilité du fonds d'investissements sylvicoles surtout en ce qui a trait à la sylviculture des forêts feuillue et mélangée.

gestion qui permettra de bien faire atterrir la GPOR dans la loi et sur le terrain. En effet, l'Ordre croit qu'il serait pertinent que l'on puisse agir en complémentarité en créant une synergie entre les mécanismes d'encadrement, d'inspection et de discipline de l'Ordre et les mécanismes de reddition de compte du MRNF. On verra dans les étapes ultérieures de quelle façon le MRNF interpellera l'Ordre à ce sujet.



Mise en place de nouvelles modalités de dépôt de prescriptions sylvicoles (projet de loi 39)

L'adoption du projet de loi 39 en décembre 2007 a modifié sensiblement les modalités entourant le dépôt des plans annuels d'intervention forestière (PAIF) préparés par les ingénieurs forestiers à l'emploi des bénéficiaires de CAAF. En vertu des nouvelles dispositions, les ingénieurs forestiers n'ont plus à soumettre toutes leurs données d'inventaire compilées et analysées. Ceux-ci n'ont plus qu'à transmettre leurs prescriptions sylvicoles dûment signées.

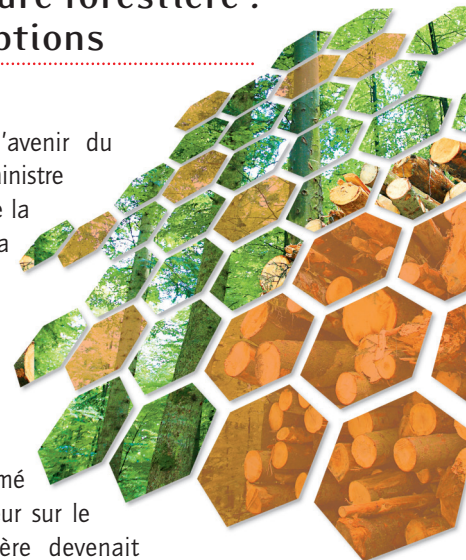
Le 4 mars 2007, l'Ordre a rencontré les fonctionnaires du MRNF afin de les sensibiliser à ses préoccupations face à l'interprétation administrative qui pouvait être faite de certaines parties du texte de loi, notamment en ce qui concerne « *la justesse des traitements sylvicoles proposés* » et « *la non-conformité d'une prescription* ».

L'Ordre a fait valoir qu'à la lecture de la liste des critères d'évaluation des prescriptions sylvicoles dans le document administratif, il est difficile de ne pas conclure que les « *règles de l'art* » ou encore « *le bon diagnostic* » relèvent obligatoirement des *Instructions relatives à l'application du règlement sur la valeur des traitements sylvicoles* ou encore des *Méthodes d'échantillonnage pour les inventaires d'intervention* et que le jugement professionnel de l'ingénieur forestier n'équivaut pas toujours à une conformité aux yeux du MRNF. Dans un contexte où l'intention très claire du ministre Claude Bécharde est de s'appuyer de plus en plus « *sur la responsabilisation professionnelle de l'ingénieur forestier* », il est apparu opportun pour l'Ordre de dissiper toute confusion possible.

Ainsi, l'Ordre a suggéré qu'un tel changement dans les modalités liées au dépôt des prescriptions sylvicoles s'accompagne d'une campagne d'information et de sensibilisation auprès des ingénieurs forestiers impliqués dans l'analyse des prescriptions, tant au MRNF que dans l'entreprise privée. Un suivi est en cours pour ce dossier.

Colloque - La diversification des modes de tenure forestière : au-delà des perceptions

Au terme du Sommet sur l'avenir du secteur forestier québécois, le ministre des Ressources naturelles et de la Faune, M. Claude Bécharde, a déclaré que le régime forestier « n'existait plus » et qu'il lancerait un vaste chantier de révision en profondeur du régime forestier par la publication d'un Livre vert. Dans ce contexte, l'Ordre a estimé qu'une discussion en profondeur sur le thème de la tenure forestière devenait incontournable et a organisé, les 26 et 27 mars 2008, un colloque d'envergure pancanadienne sur ce thème.



L'événement s'est avéré un franc succès en ouvrant une tribune qui a permis de relancer la discussion sur ce sujet délicat et fondamental.

Une brochette de conférenciers du Québec, du Canada et de Suède ont été invités à partager leur réflexion sur les principaux modes de tenure forestière qui pourraient s'appliquer au contexte forestier québécois. L'objectif visé par ce colloque n'était pas de privilégier un mode de tenure au détriment d'un autre, mais plutôt de présenter diverses options, voire même les synergies possibles. Plus de 158 participants, dont 29 provenant des autres provinces canadiennes, ont pu approfondir leur pensée sur cette question complexe par le biais de conférences inédites et de périodes d'échanges substantielles.

L'événement s'est avéré un franc succès en ouvrant une tribune qui a permis de relancer la discussion sur ce sujet délicat et fondamental. Par cette contribution, l'Ordre espère que ces réflexions se poursuivront au cours des prochains mois et que celles-ci serviront à moderniser notre régime forestier pour le plus grand bénéfice de la société québécoise.



Dossier Gouvernance de l'Ordre

Depuis 25 ans, la question de la gouvernance de l'Ordre a ressurgi à plusieurs reprises dans les discussions entre les membres ainsi qu'au Bureau. Il faut se rappeler qu'en 1984, le président était élu au suffrage des administrateurs élus au Bureau et que son mandat non rémunéré avait une durée d'un an. Cette formule était identique à ce que l'on rencontrait dans la plupart des autres ordres professionnels au Québec.

À l'époque, les premiers débats ont porté sur la visibilité, l'indépendance et la crédibilité de la présidence de l'Ordre. On se questionnait alors sur la possibilité d'avoir un seul et unique représentant de l'Ordre qui assumerait à la fois les fonctions politiques et les fonctions de gestion administrative du siège social. Certains proposaient un changement majeur en créant un poste de président-directeur général.

Loin de faire l'unanimité sur cette proposition de président-directeur général, ce dossier a connu des périodes d'accalmie ainsi que de nombreux rebondissements pendant une dizaine d'années. Enfin, en 1994, le Bureau adopte une nouvelle formule de gouvernance et crée le poste de président-directeur général de l'Ordre. Les premières élections ont lieu en 1995 et le premier président est élu, cette fois, au suffrage universel des membres. Comme la formule le prévoit, on offre au nouveau président élu toutes les responsabilités inhérentes à la fonction de directeur général.

Mobilité canadienne de la main-d'œuvre

Le dossier de la mobilité canadienne de la main-d'œuvre a pris, au cours de la dernière année, une vitesse accélérée. Pas une semaine ne passe sans que les médias ne traitent de ce nouveau paradigme qui est véhiculé par tous les politiciens du Québec et du reste du Canada. À la séance du 8 février 2008 du Conseil interprofessionnel du Québec, le Premier ministre du Québec, M. Jean Charest, accompagné de six ministres, est venu annoncer la vision gouvernementale ainsi que ses échéances en regard de ce projet visant « à créer un nouvel espace de prospérité économique pour le Québec ».

Pour les ordres professionnels, le défi est colossal et les ressources limitées. Pour faciliter la tâche, le Premier ministre du Québec définissait en ces termes l'aide qu'il apporte aux ordres : « Afin de répondre au défi majeur que représente la nécessité d'attirer des travailleurs au Québec, nous travaillerons ensemble au déploiement d'une stratégie en matière de mobilité de la main-d'œuvre, tant avec le reste du Canada qu'à l'extérieur du pays. Les objectifs identifiés sont

Après dix années vécues avec la formule de président-directeur général, le Bureau a mandaté, en mai 2004, le Comité administratif pour faire le bilan de la pertinence de cette formule dans le contexte évolutif de notre ordre. En février 2005, le Bureau donna son accord de principe à la recommandation du Comité administratif à savoir, la séparation du poste en deux, soit un président élu pour trois ans avec allocation et un directeur général engagé à temps plein.

Cette formule de gestion est différente de celle qui prévalait avant 1995 puisque, à l'époque, le président était élu au suffrage des administrateurs du Bureau pour un mandat d'un an et agissait bénévolement. Le nouveau modèle de gouvernance proposait plutôt un président élu au suffrage universel des membres pour un mandat de trois ans et à qui on verserait une allocation.

À la suite du départ de la présidente-directrice générale, Mme Johanne Gauthier, en septembre 2005, le projet est mis en veilleuse. Deux ans plus tard, lors de sa séance du 30 août 2007, le Bureau adopte une résolution visant à réactiver le projet de nouvelle gouvernance de l'Ordre dans le but de le présenter aux membres au cours du printemps 2008 pour une mise en œuvre en 2009-2010.

importants, c'est pourquoi le gouvernement appuiera notamment les ordres professionnels dans leurs démarches en créant un fonds spécifique de 5 millions de dollars ».

Depuis plusieurs mois, l'Ordre est activement impliqué dans des discussions et des négociations avec ses homologues canadiens dans le but d'en arriver à la signature d'une nouvelle entente de mobilité canadienne de la main-d'œuvre; la première ayant été signée en 2001. Parallèlement à cette entente, l'Ordre doit aussi se doter de deux autres ententes de mobilité spécifiques, soit : Québec-Ontario et Québec-France. L'échéance imposée aux ordres professionnels pour se conformer est le 1^{er} avril 2009.

Ultimement, ces ententes devraient favoriser la mobilité et le recrutement de la main-d'œuvre professionnelle formée hors du Québec et, plus spécifiquement pour l'Ordre, la main-d'œuvre francophone.



Audit de pratique professionnelle du Forestier en chef

Fort du Colloque sur la possibilité forestière (mars 2007) et du rapport du Comité d'analyse du rapport du Forestier en chef, le Bureau a mis sur pied un petit groupe de travail composé d'administrateurs afin de poursuivre et de finaliser la réflexion sur les résultats des calculs de possibilité forestière 2008-2013.

Le 5 novembre 2007, l'Ordre rendait public le résultat de l'audit de la démarche professionnelle du Forestier en chef qui a mené à l'établissement de la possibilité annuelle de coupe forestière, en territoire public, pour la période 2008-2013. Cet audit avait pour objectif d'évaluer, de façon objective et structurée, la conformité et l'efficacité de la démarche professionnelle du Forestier en chef du Québec en regard du *Guide de pratique professionnelle* de l'Ordre. Or, le résultat de l'audit a démontré que la démarche professionnelle du Forestier en chef fut conforme à l'approche méthodologique professionnelle préconisée dans le Guide. Toutefois, l'audit a permis de relever deux pistes d'amélioration, soit :

- de mettre en place, pour le prochain cycle de calcul, un système de contrôle de la qualité de l'ensemble des données utilisées dans le calcul de la possibilité forestière afin d'assurer une meilleure transparence et favoriser une plus grande imputabilité des professionnels forestiers associés à la production de ces données;

- de mettre en place, dans les plus brefs délais, un mécanisme formel et permanent d'échanges et de débats techniques qui permette de tirer profit des connaissances et compétences des ingénieurs forestiers qui travaillent directement sur le terrain, ainsi que des spécialistes et chercheurs dans le domaine.

En plus des pistes d'amélioration, l'Ordre a formulé six recommandations au Forestier en chef visant à consolider certains aspects de sa démarche professionnelle, notamment en terme de communication, de suivi des hypothèses et de flexibilité opérationnelle et administrative. Depuis la publication du rapport d'audit, l'Ordre veille à ce que soient mises en œuvre au plus tôt ces améliorations.

En plus des pistes d'amélioration, l'Ordre a formulé six recommandations au Forestier en chef visant à consolider certains aspects de sa démarche professionnelle (...)

Faculté de foresterie et de géomatique de l'Université Laval

Un de nos collègues, M. Robert Beauregard, ing.f., a été nommé le 3 décembre 2007 au poste de doyen de la Faculté de foresterie et de géomatique de l'Université Laval. À plusieurs reprises depuis sa nomination, le président-directeur général a eu l'occasion d'échanger avec M. Beauregard sur les principaux dossiers conjoints aux deux organisations, notamment : 1) les défis et les solutions envisageables au recrutement de nouveaux étudiants, 2) l'amélioration de l'offre en formation continue et en perfectionnement, 3) la présence accrue de l'Ordre auprès des étudiants tout au long de leur formation en vue de les préparer à assumer leur rôle et leur privilège de professionnel.



L'assemblée générale annuelle 2007-2008

Avec la tenue d'un événement majeur pour le secteur forestier au mois de septembre, soit le Carrefour de la recherche forestière, il a été convenu de ne pas organiser de congrès et de tenir l'assemblée générale annuelle des membres en marge d'une activité de formation continue de l'Ordre.

Ainsi, le colloque « *L'aménagement par objectifs, sommes-nous prêts au virage?* », tenu le 21 juin à Trois-Rivières, a servi d'occasion pour tenir l'assemblée générale qui a réuni 86 membres. Lors de cette rencontre, les rapports d'activités et financier ont été

présentés aux membres. Une résolution a été déposée, discutée et rejetée par l'assemblée. Celle-ci demandait que le rapport du Comité d'analyse du rapport du Forestier en chef soit rendu public et que l'Ordre prenne les moyens nécessaires pour en faire une analyse et assurer sa mise en œuvre conséquente. L'assemblée a jugé suffisant le fait que le rapport soit rendu disponible à quiconque à partir du site Internet de l'Ordre et que l'Ordre allait considérer le contenu du rapport dans l'élaboration de sa position finale eu égard aux résultats des calculs de possibilité forestière 2008-2013.

Remerciements

Au terme de cette première année comme président-directeur général, je tiens à remercier très sincèrement tous les collaborateurs qui agissent bénévolement pour l'Ordre et de qui, notre organisation ne saurait se passer. L'année fut très intense et celle en cours actuellement le sera probablement davantage.

J'aimerais remercier les administrateurs du Bureau qui ont placé leur confiance en moi pour assurer la poursuite des affaires de l'Ordre dans un contexte difficile. Leur intérêt et leur complicité se sont maintenus au fil des mois faisant en sorte d'alimenter au sein du Bureau et du Comité administratif de sains débats et la prise de judicieuses décisions. Je ne saurais passer sous silence la grande diversité d'expériences et de pratique professionnelle des administrateurs, favorisant d'autant la multiplicité des points de vue.

En ces moments très ardues pour les ingénieurs forestiers, j'en profite également pour souligner la collaboration importante des gens impliqués dans les sections régionales. Trop souvent les mêmes qui, sans relâche, s'investissent, donnent du temps et de l'énergie pour organiser des activités et maintenir un sentiment de collégialité.

Des remerciements bien sentis aussi à tous les présidents et membres de comités de l'Ordre qui nous aident à remplir notre mission et nos obligations comme ordre professionnel. Leur contribution va bien au-delà d'une simple participation aux rencontres de comités, mais touche aussi la qualité des nombreuses interactions professionnelles qui font vivre notre organisation.

Une pensée toute spéciale aux président et membres du Comité du Manuel de foresterie qui se mobilisent actuellement pour le sprint final qui mènera à la publication d'une nouvelle édition du *Manuel de foresterie*.

Enfin, je veux rendre un hommage très singulier à mes collaborateurs de tous les jours, au siège social, pour leur remarquable loyauté et leur dévouement face à l'organisation. L'année qui s'est close fut des plus exigeantes et a sollicité le meilleur de vous-mêmes pour arriver à accomplir tout ce qui devait s'accomplir. Sylvie, Nathalie, Andrée et Lina pour votre indéfectible ténacité et votre professionnalisme à assurer le maintien des fonctions administratives vitales de l'Ordre, et cela, en plein rodage de notre nouveau système de gestion des données des membres. Ariane, Suzanne, François-Hugues et Jacques pour le souci de la qualité et le sérieux inextinguibles que vous déployez pour remplir vos multiples mandats. Enfin, Yves et Robert pour le travail délicat de syndic que vous accomplissez toujours empreint de la plus grande rigueur. À vous tous, donc, bravo pour votre implication et merci de votre support soutenu.

Pierre Labrecque, ing.f.
Président-directeur général



Rapport du Bureau et du Comité administratif

PRINCIPALES RÉOLUTIONS ET DISCUSSIONS POUR L'ANNÉE 2007-2008

Au cours de l'année 2007-2008, le Bureau a tenu huit réunions régulières et deux réunions spéciales. Le Comité administratif a tenu onze réunions régulières et une réunion spéciale.

Le texte suivant présente les principales résolutions adoptées par le Bureau et le Comité administratif au cours de l'année. Une liste des principales discussions tenues se trouve à la fin. Lorsqu'il est question de la création ou d'un changement relatif à un comité ou son mandat, il est suggéré de se référer au rapport de ce comité dans le présent rapport annuel.

Assemblée générale et congrès

- Le Bureau a résolu que l'assemblée générale 2007 se tienne le 21 juin 2007 à l'Hôtel Gouverneur de Trois-Rivières.
- Le Bureau adopte annuellement le thème, le lieu et les dates de tenue du congrès de l'Ordre.

Priorités de l'Ordre

Un plan d'action pour 2007-2008 et 2008-2009 a été adopté. Il découle du Plan d'action 2006-2009 adopté par le Bureau en août 2007. Le Bureau effectuera un suivi de l'ensemble du plan d'action.

Admission

- Le Bureau et le Comité administratif émettent à tous les mois, le cas échéant, les permis d'exercice de la profession d'ingénieur forestier.
- Le Comité administratif analyse et approuve les recommandations du Comité d'admission quant aux dossiers d'admission ou de réinscription (voir le rapport du Comité d'admission dans le présent rapport annuel).
- Le Bureau a résolu que l'Ordre crée une Section étudiante selon les modalités suivantes :
 - 1- l'inscription est volontaire;
 - 2- l'inscription est au même coût que la *Demande d'ouverture de dossier* (100 \$ payable une fois par dossier jusqu'à l'inscription au Tableau des membres de l'Ordre);
 - 3- les personnes inscrites reçoivent les courriels et le courrier destinés aux membres et bénéficient des avantages applicables.
- Le Bureau a résolu que l'Ordre ne prenne aucune action en lien avec la déclaration criminelle ou disciplinaire des membres faite lors de la demande d'inscription au Tableau des membres de l'Ordre 2008-2009.

Inspection professionnelle

- Le Bureau adopte annuellement le programme d'inspection professionnelle.
- Le Bureau a résolu que le projet de mise à jour du programme d'inspection professionnelle soit mis en marche et que des suivis sur l'état d'avancement du projet soient faits régulièrement au Bureau.

Réglementation

- Le Bureau a résolu de faire part dans un rapport à l'Office des professions du Québec concernant la mise en application des paragraphes q et r de l'article 94 du *Code des professions*, au plus tard le 14 juin 2008, qu'aucun tel règlement n'a été adopté à ce jour et de son intention de ne pas adopter pour l'instant de tels règlements et des motifs qui ont conduit à cette décision.
- Le Bureau a résolu de se conformer au *Règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la transmission de documents et de renseignements personnels* pour les frais à exiger aux demandeurs relativement aux demandes faites en vertu de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*.

Positions de l'Ordre

- Le Bureau a adopté une position et une stratégie de communication sur le rapport du Forestier en chef et le projet de communiqué.
- Le Bureau a adopté le mémoire de l'Ordre sur le Livre vert « La forêt, pour construire le Québec de demain » du gouvernement du Québec.

Pratique illégale de la profession

- Le Bureau a résolu que l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec intente des poursuites pénales contre M. Jean Lamontagne pour exercice illégal de la profession d'ingénieur forestier.
- Le Bureau a résolu que M. Yves Barrette, de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec, soit autorisé à signer, pour et au nom de l'Ordre, des constats d'infractions à l'encontre de M. Jean Lamontagne et qu'il soit également autorisé à signer, pour et au nom de l'Ordre, tout autre document requis aux fins susdites ainsi que de poser tous les gestes pouvant être utiles pour mener à terme lesdites poursuites pénales.

Structure organisationnelle et ressources humaines

- Le Bureau a accepté la démission du président-directeur général, M. Pierre Mathieu, effective le 14 mai 2007 à compter de 15 h 00.
- Le Bureau a résolu que M. Pierre Mathieu soit libéré de son exclusivité de services envers l'Ordre à compter du 14 mai 2007 et que celui-ci agisse dans le respect de l'affirmation de discrétion qu'il a signée lors de son entrée en fonction et qu'il n'utilise aucune information reçue dans le cadre de ses fonctions à l'Ordre à des fins personnelles.
- Le Bureau a résolu que M. Pierre Labrecque soit nommé président de l'Ordre à compter du 17 mai 2007 et que celui-ci soit autorisé à signer tous les documents administratifs pour l'Ordre pour la durée de son mandat.
- Le Bureau a résolu que le poste de président-directeur général soit scindé entre deux personnes, l'une agissant comme président et l'autre comme directeur général.
- Le Bureau a résolu que le scénario retenu par le Bureau pour les postes de président et de directeur général fasse l'objet d'une consultation des membres et que la méthode de consultation soit adoptée par le Bureau.
- Le Bureau a adopté un plan d'action et échéancier pour la démarche concernant les postes de président et directeur général.
- Le Comité administratif a recommandé que le scénario adopté concernant les postes de président et de directeur général soit présenté aux administrateurs et aux membres comme étant celui qui est optimal pour l'Ordre en :
 - favorisant une saine gouvernance de l'Ordre;
 - assurant une continuité dans les dossiers administratifs et les affaires courantes;
 - éliminant l'ambiguïté entre la fonction politique et administrative de l'Ordre;
 - donnant une direction et un leadership clairs à l'Ordre;

- améliorant la qualité des services d'encadrement de la pratique professionnelle de l'ingénieur forestier en vue, notamment, de la mise en place de la gestion par objectifs et résultats;
 - assurant la stabilité dans la gestion administrative et l'organisation du travail du siège social;
 - assurant l'embauche d'un directeur général basée sur les qualités et les compétences optimales pour le poste;
 - demeurant le plus possible dans le cadre budgétaire actuel.
- Le Bureau a engagé le président, M. Pierre Labrecque, comme directeur général.
 - Le Bureau a nommé M. Robert Girard au poste de syndic adjoint à compter du 1^{er} juillet 2007, pour un mandat de 5 ans.

Affaires administratives

- Le Bureau adopte annuellement le calendrier des réunions du Bureau de l'année en cours.
 - Le Comité administratif adopte tous les tarifs reliés aux services de l'Ordre.
 - Le Comité administratif a autorisé MM. Denis Villeneuve, vice-président, et Daniel Fillion, trésorier, à signer pour l'Ordre le contrat de travail du président.
 - Le Bureau a mandaté le Comité administratif pour faire une recommandation au Bureau à sa réunion du 20 juin 2007 concernant la gestion intérimaire des dossiers de la direction générale de l'Ordre accompagnée d'un échéancier clair.
 - Le Bureau a résolu que le document « Projet de séparation du poste de président-directeur général » soit adopté en modifiant la présentation du budget par une fourchette de dépenses et une allocation au président entre 20 000 \$ et 30 000 \$.
 - Le Bureau a résolu que les intérêts des fonds pour la pratique professionnelle et pour les sections régionales soient affectés aux fonds respectifs à compter de 2006-2007.
 - Le Bureau a adopté des orientations soumises par le Comité sur le rôle et le fonctionnement des sections régionales. Ces orientations seront reprises dans un nouveau guide de fonctionnement des sections régionales.
- Le Bureau a mandaté le Comité administratif afin qu'il analyse l'appartenance de l'Ordre à la Fédération canadienne des associations de forestiers professionnels (CFPFA) et au BCAF et qu'il évalue les conséquences d'un éventuel retrait en s'appuyant notamment auprès d'autres personnes ayant représenté l'Ordre au CFPFA et au BCAF et qu'il dépose au Bureau un document de réflexion en faisant ressortir les aspects positifs et négatifs de l'appartenance de l'Ordre à l'organisation canadienne.
 - Le Bureau a résolu, sur recommandation du Comité sur la formation continue, de ne pas renouveler l'adhésion de l'Ordre à la SOFEDUC.
 - Le Bureau a résolu d'élaborer un projet concernant la définition du noyau de connaissances définissant la profession d'ingénieur forestier, projet à présenter pour obtenir du financement gouvernemental, notamment pour engager une ressource externe dans le projet.
 - Le Bureau adopte annuellement la composition du Comité sur le tournoi de golf ainsi que les procédures de gestion du compte bancaire pour le Comité.
 - Le Comité administratif a demandé à être informé de toute démarche ou entente faite en lien avec les fournisseurs de services aux membres.
 - Le Comité administratif a adopté la politique publicitaire de *L'Aubelle* et du *De fil en aiguille* :

« La rédaction accepte les messages publicitaires (incluant les publi-reportages). Ceux-ci doivent généralement être de nature socio-économique, sociétale, culturelle et éducative reliés au patrimoine forestier et au bien-être de la société. ».
 - Le Comité administratif a résolu que Mme Nathalie Godbout, adjointe aux services administratifs et à la comptabilité, puisse transiger avec la banque pour toute question relative aux placements de l'Ordre, sous la responsabilité du directeur général de l'Ordre.
 - Le Comité administratif a résolu que le titre pour le poste à la réception soit « secrétaire administrative à l'admission et aux services aux membres ».

Contributions de l'Ordre

- Le Bureau a résolu que l'Ordre contribue pour 500 \$ à l'Alliance pour la relève forestière.
- Le Bureau a résolu que la contribution de l'Ordre au Sommet sur l'avenir du secteur forestier québécois passe de 3 000 \$ à 6 000 \$, à la suite de la demande du Comité directeur du Sommet du 14 mai 2007.

Cotisation et affaires financières

- Le Bureau adopte annuellement la procédure relative au versement de la cotisation.
- Le Bureau a résolu que la cotisation 2008-2009 demeure la même que celle de 2007-2008, soit 440 \$.
- Le Bureau autorise annuellement le président-directeur général, le trésorier et le vice-président à signer les chèques et autres effets bancaires au nom de l'Ordre.
- Le Bureau autorise annuellement que la signature informatisée soit utilisée sur les chèques émis par l'Ordre et que les signatures de la personne aux postes de président-directeur général et de trésorier y apparaissent.
- Le Bureau autorise le président, M. Pierre Labrecque, à signer tous les documents administratifs pour l'Ordre pour la durée de son mandat.
- Le Bureau adopte annuellement le rapport financier ainsi que les prévisions budgétaires.
- Le Bureau a adopté un nouveau libellé pour le statut de membre retraité.
- Le Bureau a résolu d'inviter les membres, sur une base volontaire, à transmettre une déclaration de formation continue au moment de l'inscription annuelle au Tableau des membres à partir de 2008.
- Le Comité administratif adopte tous les mois la liste des chèques émis et étudie de façon continue les états des revenus et dépenses.

- Le Bureau et le Comité administratif attribuent à tous les mois, le cas échéant, le statut de membre retraité et de membre retraité en exercice aux membres qui en font la demande.
- Le Comité administratif a adopté les tarifs reliés aux publicités dans le Répertoire des membres.
- Le Comité administratif a résolu qu'à compter de la prochaine année financière (2008-2009), les items suivants soient ventilés en temps consacré par le président et les employés du siège social :
 - Bureau, Comité administratif et assemblée générale;
 - Comités de l'Ordre;
 - Activités générales de représentation.

Radiations

- En vertu des pouvoirs que lui confère l'article 86, paragraphe I, du *Code des professions*, le Bureau a radié huit personnes pour non paiement de la cotisation dans le délai prescrit par résolution du Bureau en 2007-2008.

Élections

- Le Bureau adopte annuellement l'échéancier des élections des administrateurs de l'Ordre.
- Le Bureau procède annuellement à l'élection du Comité administratif.

Comités de l'Ordre

- Le Bureau a dissous le Comité sur l'assurance-responsabilité professionnelle.

Nominations et délégations

- Le Bureau a nommé la secrétaire de l'Ordre comme déléguée au Conseil interprofessionnel du Québec.
- Le Bureau a nommé M. Marc Riopel, ing.f., comme administrateur pour la section régionale de l'Outaouais – Laurentides, en remplacement de M. Pierre Labrecque, pour terminer le mandat jusqu'en avril 2008.
- Le Bureau a nommé Mme Marie-Ève Desmarais, ing.f., au poste d'administratrice de la section régionale de Québec pour terminer le mandat de M. Dave Lepage, ing.f., prenant fin en avril 2009.
- Le Bureau a nommé Mme Lisette Roberge au poste d'administratrice pour la section régionale de la Côte-Nord en remplacement de M. Charles Warren pour terminer son mandat jusqu'en avril 2009.
- Le Bureau a nommé Mme Julie Langlois au poste d'administratrice pour la section régionale de Québec en remplacement de Mme Marie-Ève Desmarais, à la suite de sa démission, pour terminer son mandat jusqu'en avril 2009.
- Le Bureau a nommé M. François-Hugues Bernier, directeur des communications et de la foresterie, représentant pour l'Ordre à l'Alliance pour la relève forestière, initiée par le Comité sectoriel de la main-d'œuvre en aménagement forestier.
- Le Bureau a résolu que la secrétaire de l'Ordre soit nommée comme représentante aux trois comités de programmes de la Faculté de foresterie et de géomatique de l'Université Laval et que M. Jacques Moisan agisse comme substitut, ceci étant en vigueur pour une période indéfinie.
- Le Bureau a résolu que l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec prenne acte que le président de l'Ordre, M. Pierre Labrecque, ing.f., désigne comme personne responsable de l'accès aux documents et la protection des renseignements personnels la secrétaire de l'Ordre, Mme Suzanne Bareil, ing.f., et lui délègue ses fonctions au sens de l'article 108.5 du *Code des professions* (L.R.Q.c.C-26).

Distinctions de l'Ordre

- Le Bureau étudie annuellement les recommandations du Comité des distinctions et désigne les récipiendaires de la Médaille de l'Ordre, de l'Ingénieur(e) forestier(ère) de l'année et de la Distinction Henry-Gustave-Joly-de-Lotbinière (voir encadré dans rapport du directeur des communications et de la foresterie).

Discussions au Bureau et au Comité administratif

Les sujets suivants ont également fait l'objet de discussions au Bureau et au Comité administratif au cours de l'exercice :

- La réorganisation de la direction générale à l'Ordre par la séparation du poste de président-directeur général en deux postes : un président à temps partiel rémunéré et un directeur général à temps plein.
- Le Comité administratif et le Bureau ont procédé à l'analyse de l'impact budgétaire des changements de personnel survenus à l'Ordre au cours de l'année ainsi que des changements à venir pour les postes de président et de directeur général.
- L'Alliance pour une relève forestière.
- L'étude du rapport du Forestier en chef par un Groupe de travail composé d'administrateurs et la position de l'Ordre en lien avec ce dossier.
- La défense de l'Ordre concernant les constats d'infraction reçus à la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme*.
- Le plan d'action et les priorités de l'Ordre.
- Le rôle et le fonctionnement des sections régionales.
- La réaction de l'Ordre concernant la campagne de Greenpeace sur la forêt boréale.
- Le projet de politique sur la formation continue pour les membres de l'Ordre.
- Le Sommet sur l'avenir du secteur forestier québécois.
- La relève en foresterie.

Nominations aux comités de l'Ordre

Comité sur les critères de formation universitaire au Québec

- Luc Dumouchel, ing.f.

Comité de discipline

- Bernard Charette, ing.f.
- Rémy Girard, ing.f.
- Claude Godbout, ing.f.
- Luc Palmer, ing.f.

Comité sur la formation continue

- Stéphane Mercier, ing.f.

Comité de révision des plaintes

- Jean Gélinas, ing.f.

Comité sur le rôle et le fonctionnement des sections régionales

- Luc Dumouchel, ing.f.

Comité sur le tournoi de golf

- Bruno Del Degan, ing.f.
- Gaby Dubuc, ing.f.
- Pierre Dupuis, ing.f.
- Jacques Fortin, ing.f.



Suzanne Bareil, ing.f.

Secrétaire et directrice des affaires professionnelles



Rapport de la secrétaire et directrice des affaires professionnelles

FORMATION AUX MEMBRES : *LA RESPONSABILITÉ PROFESSIONNELLE DES INGÉNIEURS FORESTIERS*

L'activité de formation « La responsabilité professionnelle des ingénieurs forestiers », dispensée par l'Ordre, a été offerte cette année dans trois régions.

Cette activité est très intéressante, car elle amène de nombreux échanges avec les membres présents sur des situations tirées de leur pratique professionnelle. Les discussions portent notamment sur le devoir de supervision des ingénieurs forestiers, la responsabilité professionnelle, les conflits d'intérêts et les interactions entre ingénieurs forestiers.

La même formation a été offerte aux étudiants finissants de la Faculté de foresterie et de géomatique de l'Université Laval en préparation aux deux séances d'Examen professionnel tenues par l'Ordre.

Ce cours traite des principes professionnels et légaux qui sous-tendent les actions de l'Ordre et la pratique professionnelle des ingénieurs forestiers. Il vise à ce que les ingénieurs forestiers comprennent mieux les limites ainsi que les devoirs et obligations liés à leur responsabilité professionnelle. On y aborde notamment la *Loi sur les ingénieurs forestiers*, le *Code de déontologie des ingénieurs forestiers* et le *Guide de pratique professionnelle*.



SECTION ÉTUDIANTE DE L'ORDRE

Depuis juin 2007, l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec a créé la *Section étudiante*, sur recommandation du Comité Jeunesse.

Par cette Section étudiante, l'Ordre souhaite accentuer sa présence auprès des étudiants en génie forestier de l'Université Laval pour créer de meilleurs liens.

Les personnes inscrites à la *Section étudiante* bénéficient de services offerts aux membres de l'Ordre. Elles reçoivent les courriels et le courrier destinés aux ingénieurs forestiers notamment le bulletin électronique *De fil en aiguille*, la revue *L'Aubelle* et les offres d'emploi. D'autres services offerts aux ingénieurs forestiers leurs seront offerts sous peu.

L'inscription à la *Section étudiante* est volontaire et gratuite lorsque l'étudiant fait sa *Demande d'ouverture de dossier* à l'Ordre. L'étudiant peut s'inscrire dès le début de son baccalauréat en foresterie.

S'inscrire à la *Section étudiante* de l'Ordre permet à l'étudiant d'être au fait de l'actualité forestière et des débats et enjeux de l'heure du domaine forestier et sur la profession d'ingénieur forestier.

S'inscrire à la Section étudiante de l'Ordre permet à l'étudiant d'être au fait de l'actualité forestière et des débats et enjeux de l'heure du domaine forestier et sur la profession d'ingénieur forestier.

RÉGLEMENTATION DE L'ORDRE

Code de déontologie des ingénieurs forestiers : modifications en cours

Des modifications au Code de déontologie doivent être apportées pour donner suite à l'adoption du projet de loi 180 (sanctionné le 20 décembre 2001), la *Loi modifiant diverses dispositions législatives*, eu égard à la divulgation des renseignements confidentiels en vue d'assurer la protection des personnes. Ce projet de loi donne suite aux recommandations du coroner Bérubé à la suite du drame familial survenu à Baie-Comeau en 1996 ainsi qu'aux travaux et recommandations de divers intervenants sur le sujet.

Cette loi modifie notamment l'article 87 du *Code des professions* afin de prévoir l'introduction, dans l'ensemble des codes de déontologie des ordres, les dispositions énonçant les conditions et les modalités suivant lesquelles un professionnel peut communiquer des renseignements confidentiels protégés par le secret professionnel sans le consentement de la personne concernée. Cette divulgation ne se ferait cependant qu'en vue de prévenir un acte de violence, dont un suicide, dans les situations où il existe un motif raisonnable de croire qu'un danger imminent de mort ou de blessures graves menace une personne ou un groupe de personnes identifiables.

Des dispositions sont également ajoutées au Code de déontologie afin de répondre aux exigences du *Code des professions*, art. 87, 4°, quant au droit d'accès et de rectification au dossier professionnel par le client.

L'Ordre a procédé à une consultation des membres à ce sujet et le dossier suit son cours normal d'approbation.



COMITÉS DE L'ORDRE

Manuel de foresterie, édition 2008

L'élaboration de la version 2008 du *Manuel de foresterie* a été mise en branle l'an dernier et est pilotée par le Comité de coordination du Manuel de foresterie 2008.

Tout au long de l'année, le Comité, le coordonnateur, les directeurs de chapitre et les auteurs ont déployé beaucoup d'énergie afin de voir cet important projet se réaliser.

La nouvelle édition du *Manuel de foresterie* devrait être lancée en janvier 2009. Il est à noter que la première édition du Manuel est épuisée depuis un certain temps et qu'il y a encore de la demande.

PRATIQUE PROFESSIONNELLE DE LA PROFESSION D'INGÉNIEUR FORESTIER

Les questionnements en lien avec la pratique professionnelle de la profession sont souvent adressés à l'Ordre.

L'origine de ces questionnements est variée : questions des membres, visites d'inspection professionnelle, comités, activités de formation continue, discussions, etc. Cependant, aucune situation n'est mise de côté, tant qu'elle touche la pratique professionnelle des ingénieurs forestiers qui est au cœur de notre quotidien.

Pour bien comprendre et proposer des pistes de solutions claires et applicables à l'exercice de la profession dans le respect constant de son mandat de protection du public, les professionnels du siège social se consultent régulièrement et une piste de solution est dégagée. Ces discussions avec les membres nous permettent de détecter les problèmes reliés à l'exercice de la profession et d'en comprendre les tenants et aboutissants.

Lorsqu'une orientation se dégage clairement, elle fait l'objet d'un article sur la pratique professionnelle dans *L'Aubelle* ou d'une fiche professionnelle, *Mêlez-vous de vos affaires... professionnelles*, et l'avis est transmis à tous les ingénieurs forestiers comme ligne guide de pratique professionnelle.

COMITÉ DE DISCIPLINE : DÉCISIONS ET BALISES PROFESSIONNELLES

Rôle d'audiences et décisions disciplinaires

L'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec a mis en ligne, sur son site Web, une nouvelle rubrique destinée à rendre disponibles le rôle d'audiences disciplinaires ainsi que les décisions du Comité de discipline de l'Ordre et du Tribunal des professions.

Le Comité de discipline est institué en vertu du *Code des professions*, et ses décisions sont de nature publique depuis 1988, ainsi que le rôle d'audiences indiquant la nature des causes à venir, les dates et lieux de tenue des audiences.

Balises professionnelles

Les décisions du Comité de discipline contribuent à établir des bases de la pratique de la profession, lesquelles donnent des repères professionnels aux ingénieurs forestiers. Les décisions disciplinaires deviennent une référence pour les membres et pour l'Ordre en permettant à tous une meilleure compréhension des obligations déontologiques pour ainsi permettre d'intégrer un pro-cessus qualité à la pratique de la profession d'ingénieur forestier.

CONCILIATION ET ARBITRAGE DES COMPTES

Aucune demande de conciliation et d'arbitrage des comptes n'a été soumise. Aucune audience du Conseil d'arbitrage des comptes n'a été tenue.



NOUVELLES DISPOSITIONS LÉGISLATIVES S'APPLIQUANT AUX ORDRES

L'Ordre est soumis à un cadre législatif précis et doit mettre en place les moyens nécessaires pour s'y conformer. De nouvelles dispositions s'appliquent et demandent à l'Ordre d'ajuster son fonctionnement.

Loi modifiant la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et d'autres dispositions législatives (Projet de loi no 86), sanctionnée le 14 juin 2006

Des modifications au *Code des professions* en vigueur depuis le 14 septembre 2007 font en sorte que les dispositions de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et d'autres dispositions législatives* s'appliquent aux documents détenus par un ordre professionnel dans le cadre du contrôle de l'exercice de la profession, comme ceux détenus par un organisme public.

De plus, la *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé* (L.R.Q. c. P-39.1) s'appliquent aux renseignements personnels détenus par un ordre professionnel, autres que ceux détenus dans le cadre du contrôle de l'exercice de la profession, comme ceux détenus par une personne qui exploite une entreprise.

Le syndic de l'Ordre, M. Yves Barrette, ing.f., est la personne responsable de l'accès à l'égard des documents et renseignements qu'il obtient ou détient de même que de ceux qu'il communique au sein de l'Ordre des ingénieurs forestiers pour le Bureau du syndic.

En vertu de la Loi, le président de l'Ordre est responsable de l'accès ou de la protection des renseignements personnels. L'Ordre a pris acte que le président de l'Ordre, M. Pierre Labrecque, ing.f., désigne comme personne responsable de l'accès aux documents et la protection des renseignements personnels la secrétaire de l'Ordre, Mme Suzanne Bareil, ing.f., et lui délègue ses fonctions au sens de l'article 108.5 du *Code des professions* (L.R.Q.c.C-26).

Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel

Le *Règlement sur le rapport annuel d'un ordre professionnel* a été modifié par le gouvernement du Québec. Il amène l'ajout de nombreuses données à celles présentées au rapport annuel. Il exigera également des modifications à la présentation des états financiers de l'Ordre.

Loi modifiant le Code des professions concernant la délivrance de permis (Projet de loi no 14), sanctionnée le 14 juin 2006

Cette loi modifie le *Code des professions* afin de permettre la délivrance d'un permis ou d'un certificat de spécialiste au titulaire d'une autorisation d'exercer une profession hors du Québec et qui satisfait aux conditions prévues par règlement de l'ordre professionnel contrôlant l'exercice de cette profession au Québec.

Le projet de loi permet également la délivrance d'un permis restrictif temporaire, aux conditions que détermine l'ordre, à un candidat à l'exercice de la profession ou à l'obtention d'un certificat de spécialiste, ainsi que la délivrance d'un permis spécial permettant d'exercer certaines activités professionnelles à une personne légalement autorisée à exercer la profession hors du Québec, lorsque cette personne satisfait aux conditions prévues par règlement de l'ordre.

Le projet de loi prévoit finalement qu'un ordre doit déterminer, par règlement, une procédure de reconnaissance d'une équivalence dont les normes sont fixées par règlement. Il détermine également que cette procédure doit prévoir la révision de la décision par des personnes autres que celles qui l'ont rendue.

En vertu de la Loi, le président de l'Ordre est responsable de l'accès ou de la protection des renseignements personnels.



PRATIQUE ILLÉGALE ET USURPATION DU TITRE D'INGÉNIEUR FORESTIER

La surveillance de la pratique illégale et de l'usurpation du titre est l'un des moyens donnés aux ordres professionnels pour exercer leur fonction de protection du public. Cet aspect est important et permet au public et aux ordres de s'assurer que les actes professionnels demandant des connaissances particulières sont posés par des professionnels compétents.

Dossiers d'enquête

Dossiers ouverts du 1 ^{er} avril 2007 au 31 mars 2008	3
Dossiers fermés du 1 ^{er} avril 2007 au 31 mars 2008	9
Dossiers actifs au 31 mars 2008	7

Tableau résumé des actions de l'Ordre

Nature du dossier

Appel de candidature pour un « chargé ou chargée de projet en gestion intégrée des ressources » utilisant les termes « effectuer (...) l'analyse des plans d'aménagement forestier (...) » sans l'exigence « être membre de l'OIFQ ».

Rapport d'expertise préparé et signé par un arboriculteur non membre de l'Ordre (exécution d'inventaire et d'évaluation).

Offre de services conseils dans le domaine forestier et vente d'un « logiciel de gestion pour propriétaires de boisés privés ». Pas d'ingénieur forestier à leur emploi.

Production d'un rapport critiquant la facturation et la qualité des travaux sylvicoles réalisés par un ingénieur forestier par une personne non membre de l'Ordre. Se présente comme « forester ».

Dépliant publicitaire offrant « d'aménager et restaurer votre forêt avec plan » et « spécialistes à votre service comprennent, entre autres, des ingénieurs forestiers accrédités par l'Agence de mise en valeur des forêts privées ».

Offre de services parue dans journal *L'œil régional* indiquant « aménagement paysager et forestier ».

Appel de candidatures publié par CRÉ comportant des tâches semblant faire partie du champ de pratique exclusif de l'ingénieur forestier.

Arboriculture en forêt. Rapport d'évaluation réalisé par arboriculteur de l'Ontario.

Publicité parue dans revue de l'Association des entrepreneurs en travaux sylvicoles du Québec dont certaines tâches décrites semblent référer au champ de pratique exclusif de l'ingénieur forestier.

Dépliant publicitaire indiquant « Consultation en aménagement forestier (sylviculture) » et « Génie forestier ».

Entrepreneur forestier offrant des services sur Internet « de récolte et d'évaluation forestiers ».

Annonce sur camionnette offrant des « services d'aménagement forestier ».

Préparation de plans et devis sylvicoles et conseils en matière de coupe en foresterie urbaine par une personne non membre de l'Ordre.

Actions

Envoi d'une lettre de sensibilisation de la secrétaire.

Poursuite pénale intentée. Audition devant la Cour du Québec prévue le 7 juillet 2008 pour fixer le procès.

Mise en demeure transmise le 13 juin 2007. Suivi en cours.

Dossier soumis à l'enquêteur.

Vérification faite par l'enquêteur, plans confectionnés par des ingénieurs forestiers. Dossier fermé.

Envoi d'une lettre de sensibilisation de la secrétaire.

Sensibilisation faite par la secrétaire de l'Ordre au directeur général par téléphone et envoi d'une lettre de sensibilisation de la secrétaire. Dossier fermé.

Envoi d'une lettre de sensibilisation de la secrétaire. Dossier fermé.

Envoi d'une lettre de sensibilisation de la secrétaire. Dossier fermé.

Envoi d'une lettre de sensibilisation de la secrétaire. Réponse non reçue.

Sensibilisation faite par l'enquêteur par téléphone. Dossier fermé.

Vérification faite par l'enquêteur auprès du demandeur. Dossier fermé.

Règlement hors Cour intervenu le 3 avril 2007 à notre satisfaction. Dossier fermé.



Enquêtes complétées	Nombre
portant sur l'exercice illégal, s'il y a lieu	0
portant sur l'usurpation de titre réservé	1
portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé, s'il y a lieu	0

Poursuites pénales intentées	Nombre
portant sur l'exercice illégal, s'il y a lieu	1
portant sur l'usurpation de titre réservé	0
portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé, s'il y a lieu	0

Jugements rendus	Nombre	
	acquittant l'intimé	déclarant l'intimé coupable
portant sur l'exercice illégal, s'il y a lieu	0	0
portant sur l'usurpation de titre réservé	0	0
portant sur l'exercice illégal et sur l'usurpation de titre réservé, s'il y a lieu	0	0

Montant total des amendes imposées	0
------------------------------------	---

CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC ET FORUMS PROFESSIONNELS INTER ORDRES

Le Conseil interprofessionnel du Québec (CIQ) est un regroupement des ordres professionnels auquel la *Code des professions* reconnaît une existence et octroie un mandat d'organisme conseil auprès de l'autorité gouvernementale. Le Conseil, notamment, procure des occasions d'échanges et d'entraide aux ordres professionnels et intervient sur des dossiers d'intérêt commun des ordres.

Le fait de siéger régulièrement aux réunions du Conseil, composé des 45 ordres professionnels, et d'assister à des formations offertes permet de suivre l'évolution du système professionnel et des obligations qui incombent aux ordres. Le CIQ agit comme référence selon une approche d'information sur la valeur du statut et du système professionnels et la promotion de l'intérêt public qui en découle.

Le CIQ a mis sur pied plusieurs forums auxquels l'Ordre participe. Ces forums rassemblent les titulaires des mêmes fonctions au sein des ordres professionnels afin d'échanger sur les questionnements et les solutions reliés à ces fonctions et de se doter de formations spécifiques à ces domaines. Par le biais de ces forums, de nombreux dossiers liés au système professionnel sont analysés et discutés.

Les forums et l'assemblée du CIQ ont longuement analysé et discuté les modifications législatives à venir et d'autres dossiers ayant des impacts sur le fonctionnement des ordres.

D'autres sujets concernant le système professionnel sont traités à ces tables, par exemple :

- L'admission des personnes immigrantes aux ordres professionnels;
- L'accès à l'information et la protection des renseignements personnels dans les ordres (projet de Loi no 86);
- La mobilité de la main-d'œuvre au Canada;
- La mobilité de la main-d'œuvre France-Québec.

Notons la participation active de l'Ordre aux Forums des secrétaires de Comité de discipline, de l'inspection professionnelle, de la formation, ainsi qu'aux Forums des directeurs généraux et des communications.

Suzanne Bareil, ing.f.
Secrétaire et directrice des affaires professionnelles



Rapport de l'inspecteur et responsable de la formation continue

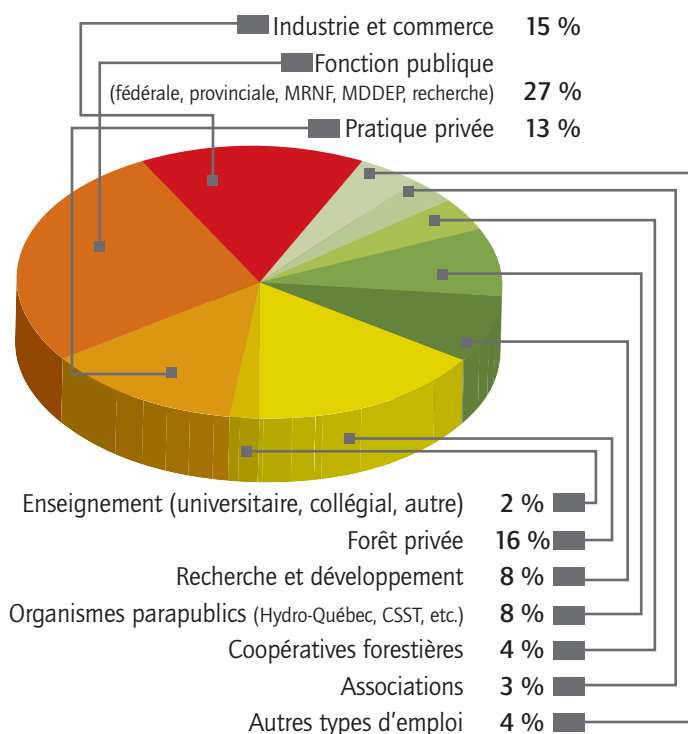
L'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Pour l'année 2007-2008, le programme d'inspection professionnelle, adopté par le Bureau le 27 avril 2007, avait pour objectif d'inspecter 140 membres, dont 70 d'entre eux recevraient la visite de l'inspecteur.

Nombre de <i>Questionnaires d'inspection professionnelle</i> envoyés initialement	150
Nombre de dossiers retirés	13
Nombre de visites réalisées	67
Nombre de dossiers sans visite	70
Nombre de suivis des années antérieures	2

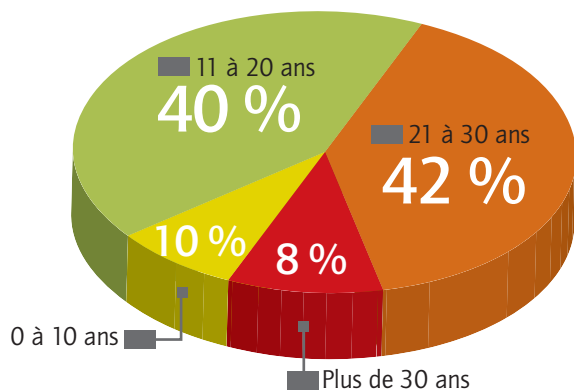
Comme indiqué ci-dessus, 13 membres ont été retirés du processus d'inspection pour les raisons suivantes : démission du Tableau (1), erreur (1), maladie (2), sans emploi (4) et retraite imminente (1). Enfin, 4 membres qui ne posaient pas d'actes, ou travaillaient dans un autre domaine et désiraient rester membres, ont aussi été retirés du programme annuel.

Répartition par secteur de pratique

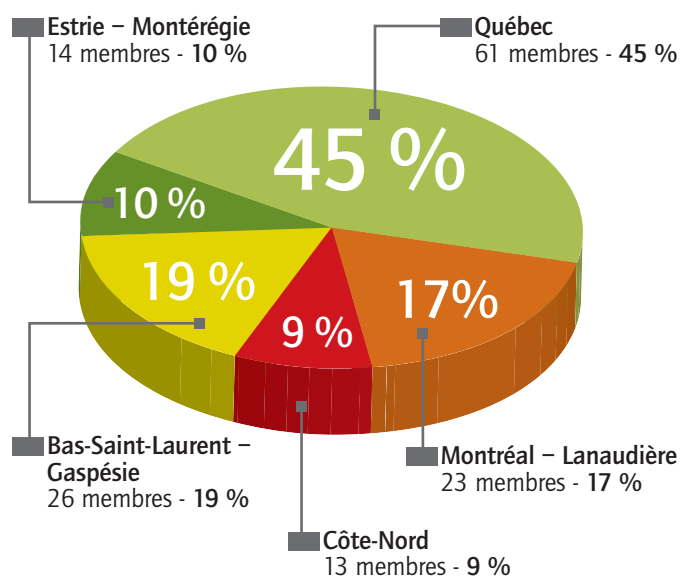




Répartition par classe d'années d'expérience



Répartition par région



Notons que 12% des membres sont des femmes et que le programme 2007-2008 a permis d'inspecter la même proportion, dont la moitié par des visites.

Le processus d'inspection suit le même cheminement depuis six ans. Ainsi, une liste des membres à inspecter est établie et adoptée par le Comité d'inspection professionnelle (CIP). Tous les membres de la liste reçoivent un questionnaire auquel ils doivent

répondre et retourner les réponses pour une date déterminée. En général, la très grande majorité des membres respecte ce délai et nous les remercions de leur précieuse collaboration. Cette bonne discipline de leur part contribue à l'efficacité du système. Malheureusement, il y a toujours un certain nombre de membres, très minoritaire cependant, qu'il faut relancer et suivre de plus près.

Les réponses fournies au questionnaire sont examinées et un choix est fait afin de dresser deux listes. La première liste concerne les dossiers sans visite. Dans ces cas, toutes les réponses sont lues et, au besoin, commentées dans un court rapport avec des références de lectures d'articles de la *Loi sur les ingénieurs forestiers*, du *Code de déontologie des ingénieurs forestiers*, de règlements ou de sections du *Guide de pratique professionnelle* afin de donner un éclairage pertinent aux membres concernés sur un ou quelques volets de leur pratique. Tous ces rapports sont lus par les membres du Comité et, au besoin, discutés. Ces rapports sans visite (70) sont adoptés et transmis ensuite aux membres.

Le processus d'inspection pour les membres visités par l'inspecteur suit le cheminement suivant : fixation d'un rendez-vous, envoi de l'*Avis de vérification* (annexe A du *Règlement sur la procédure du comité d'inspection professionnelle des ingénieurs forestiers*), visite d'inspection, production du rapport de visite, examen de chaque rapport par les membres du Comité, adoption des rapports (67), envoi des rapports avec ou sans recommandation.

Par souci d'amélioration continue, tous les rapports transmis aux membres sont accompagnés d'un questionnaire d'évaluation de la démarche d'inspection à compléter et à retourner par les membres.

Les visites d'inspection professionnelle 2007-2008 ont encore permis de constater que plusieurs ingénieurs forestiers, malgré qu'ils soient très occupés, vont régulièrement sur le terrain afin de ne pas perdre le contact avec les ressources qu'ils ont à gérer ou à aménager. Plusieurs ingénieurs forestiers exerçant en forêt privée constatent qu'ils ont modulé le paysage forestier et conseillé leurs clients depuis parfois plus de 25 ans et qu'ils ont acquis, au fil des années, une connaissance des clients, du territoire et des forêts qui donne une nouvelle perspective à leur carrière. En fait, on perçoit les effets de l'action récurrente et du développement d'un sentiment d'appartenance basé sur l'implication, l'observation, l'analyse, le questionnement, les essais et la répétition.

Soixante et un membres visités ont reçu un rapport d'inspection professionnelle ne comportant aucune recommandation



particulière. Cependant, tous ces rapports suggéraient des améliorations ou attireraient l'attention sur un ou quelques éléments observés durant la visite. Ainsi, il apparaît que la confusion perdure entre les notions de supervision hiérarchique et la supervision professionnelle. Cette dernière transcende la notion de hiérarchie puisqu'elle impose à l'ingénieur forestier d'assumer son devoir de supervision professionnelle à l'aide, notamment, des moyens suggérés par le Guide de pratique professionnelle.

Enfin, on constate encore cette année que certains professionnels doivent assumer des charges de travail très élevées.

De plus, à plusieurs reprises encore cette année, des suggestions de mise en place de mécanismes d'évaluation des services professionnels rendus aux clients et employeurs ont été formulées. Cet élément-clé de la boucle de l'amélioration continue est souvent laissé pour compte alors qu'il est fondamental dans les processus. Notons également que plusieurs professionnels ont été invités à se fixer des objectifs de présence sur le terrain. Cette suggestion peut sembler curieuse, mais l'Ordre estime que ses membres doivent garder un contact étroit avec les ressources qu'ils ont à observer, aménager et conserver. À quelques reprises, les suggestions ont porté sur l'importance de toujours encadrer son action de

professionnel sur des mandats écrits. Ce cadre plus formel met l'emphase sur la nécessité de s'assurer que l'on a bien compris le mandat que l'on nous confie et il est le seul repère valable en cas de conflit avec le client.

Enfin, on constate encore cette année que certains professionnels doivent assumer des charges de travail très élevées. Ces derniers ont été invités à la plus grande prudence afin de ne pas mettre en péril la qualité des services professionnels qu'ils rendent à leur client ou employeur.

Six rapports de visite d'inspection professionnelle énonçaient des recommandations particulières impératives afin d'apporter des changements à certaines façons de faire. Ces recommandations portent, de façon générale, sur le respect de certaines clauses de la *Loi sur les forêts* en matière de statut de producteur forestier, sur des procédures à être améliorées afin d'éviter des perceptions de manque de transparence. Une recommandation relative à des échanges d'informations en relation avec la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics* et sur la *protection des renseignements personnels* a également été émise.

LA FORMATION CONTINUE

La conjoncture créée par les travaux sur le Sommet sur l'avenir du secteur forestier québécois a encore beaucoup sollicité l'Ordre en 2007-2008. Le dynamisme créé par cette mobilisation des intervenants du secteur forestier fut une occasion privilégiée pour l'Ordre de rappeler ses diverses positions en matière de gestion forestière et de valorisation du travail de l'ingénieur forestier. Bien que très porteur pour l'avenir de la profession d'ingénieur forestier, ces travaux ont affecté partiellement la capacité de l'Ordre à offrir des activités de formation continue.

Cette situation s'est traduite par un niveau inférieur d'activités par rapport aux années antérieures. Cependant, on anticipe, sous peu, une augmentation sensible de l'offre d'activités afin d'aider les professionnels de la forêt à intégrer dans leur pratique les nouveaux outils, guides, manuels, règlements, etc., visant à supporter une approche de gestion forestière davantage axée

sur les objectifs et les résultats et s'appuyant fermement sur la compétence et l'habileté des ingénieurs forestiers à relever les défis stimulants liés à la nouvelle *Loi sur les forêts* en préparation.

Notons enfin que 20% des membres ont répondu favorablement à l'invitation de l'Ordre de produire, sur une base volontaire, une déclaration de formation continue couvrant l'année 2007. La compilation de ces déclarations montre que 95% des répondants ont réalisé des activités de formation continue. En moyenne, 39 heures ont été consacrées par les répondants à maintenir ou hausser leurs connaissances, habiletés ou compétences. On constate, en outre, que cet échantillon des membres de l'Ordre a réalisé, en général, des activités de formation continue dans le domaine forestier pour 55% du temps, en gestion et informatique pour 10% chacun ainsi qu'en santé-sécurité et en certification pour 6 et 4% respectivement.



ACTIVITÉS TENUES DE FORMATION CONTINUE FACULTATIVE ORGANISÉE PAR L'ORDRE

Nom de l'activité	Nombre d'heures	Date	Lieu	Nombre de membres qui l'ont suivie	Formateur(s) ou responsable(s)
La responsabilité professionnelle des ingénieurs forestiers	4	25 avril 2007 2 mai 2007 9 mai 2007	Drummondville Rouyn-Noranda Maniwaki	23	Suzanne Bareil, ing.f.
Évaluation monétaire des végétaux d'ornement (initiation)	14	novembre 2007 décembre 2007 janvier 2008 février 2008	Montréal Québec Montréal Montréal	58	Bruno Paquet

AUTRES ACTIVITÉS DE FORMATION CONTINUE POUR LESQUELLES DES ATTESTATIONS DE PARTICIPATION ONT ÉTÉ ÉMISES

Nom de l'activité	Nombre d'heures	Date	Lieu	Formateur(s) ou responsable(s)
Introduction à Spatial Woodstock	21	28 au 30 août 2007 1 ^{er} , 2 et 4 octobre 2007 10 au 12 décembre 2007 29 au 31 janvier 2008 5 au 7 février 2008 12 au 14 février 2008 25 au 27 mars 2008	---	Jean-Denis Grenier, ing.f. Martin Béland, ing.f. Lyna Bélanger, ing.f.
Une sylviculture adaptée à la forêt boréale irrégulière et à sa faune : 3 ^e colloque annuel de la Chaire	7	12 avril 2007	Baie-Comeau	Chaire de recherche industrielle CRSNG – Université Laval en sylviculture et faune
Innover pour une 2 ^e transformation du bois	7	26 avril 2007	Carleton	Consortium en foresterie Gaspésie – Les-Îles
9 ^e atelier de la Chaire AFD « L'aménagement durable des forêts brûlées : Enjeux et perspectives »	21	1 ^{er} au 3 mai 2007	Matagami	Marie-Ève Sigouin, ing.f.
Fiscalité forestière	6	2 juin 2007	Rawdon	Ghislain Marois Fédération UPA Beauce
Écologie, taille de formation et élagage des feuillus nobles	14	12 et 13 juin 2007 14 et 15 juin 2007	New Richmond	Patrick Lupien, ing.f.
Carrefour de la recherche forestière	---	19 et 20 septembre 2007	Québec	---



AUTRES ACTIVITÉS DE FORMATION CONTINUE POUR LESQUELLES DES ATTESTATIONS DE PARTICIPATION ONT ÉTÉ ÉMISES (SUITE)

Nom de l'activité	Nombre d'heures	Date	Lieu	Formateur(s) ou responsable(s)
Le plant résineux cultivé à racines nues : un costaud qui a sa place?	14	26 et 27 septembre 2007	Rivière-du-Loup	Sylvain Blain Jean-Yves Guay Louis Labrecque Nelson Thiffault, ing.f. Michèle Tourigny, ing.f.
3 ^e Conférence de génie forestier FPIInnovations, division FÉRIC	21	2 au 4 octobre 2007	Mont-Tremblant	Jean-François Gingras, ing.f.
Formation GPS	5	20 novembre 2007	Maniwaki	Victor Brunette, ing.f.
Énergie verte et innovations dans les produits forestiers	7	28 novembre 200	Baie-Comeau	Robert Bois, ing.f. CEDFOB
Conservation des habitats fauniques en milieu forestier	14	10 et 11 janvier 2008 17 et 18 janvier 2008	Rouyn Amos	Christian Roy, biologiste
Pourquoi aménager?	12	18 et 19 mars 2008 27 et 28 mars 2008 31 mars et 1 ^{er} avril 2008	St-Albert Québec St-Lazarre	Pierre Bernier, ing.f. Andréanne Désy Denis Villeneuve, ing.f. Guy Prigent, ing.f.

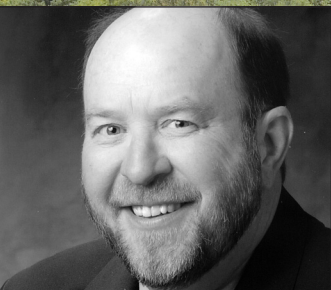
ACTIVITÉS D'ÉCHANGES ET DE RÉFLEXION ORGANISÉES PAR L'ORDRE

- Colloque « L'aménagement par objectifs, sommes-nous prêts au virage? », Hôtel Gouverneur de Trois-Rivières, 21 juin 2007, 86 participants, durée de 6 heures;
- Carrefour de la recherche forestière, Colloque « Le potentiel et les défis des changements climatiques pour les forestiers », Centre des congrès de Québec, Québec, 20 septembre 2007, 160 participants, durée de 4 heures;
- Colloque « La diversification des modes de tenure forestière au-delà des perceptions », Hôtel Clarion, Québec, 26 et 27 mars 2008, 158 participants, durée de 14 heures.

L'Ordre n'a pas de règlement sur la formation continue en application du paragraphe o de l'article 94 du *Code des professions*.

Jacques Moisan, ing.f., M.Sc.

Inspecteur et responsable de la formation continue



Rapport du Bureau du syndic

SYNDIC

Yves Barrette, ing.f.

SYNDIC ADJOINT

Robert Girard, ing.f.

L'année 2007-2008 a été marquée par des mouvements de personnel au Bureau du syndic.

D'abord, à la suite du départ, le 31 mars 2007, du syndic, M. Carl Charbonneau, ing.f., après dix ans à ce poste, le sousigné, qui était jusqu'alors syndic adjoint, est entré en fonction comme syndic le 1^{er} avril 2007. Le poste de syndic adjoint a, quant à lui, été comblé, le 1^{er} juillet 2007, par la nomination de M. Robert Girard, ing.f. Enfin, Mme Lina Potvin a été nommée agente de bureau le 3 octobre 2007.

Rappelons que le personnel du Bureau du syndic comprend, en outre, la procureure, M^e Ariane Imreh, et que les quatre employés travaillent à temps partiel.

Dossiers d'enquête

Vingt dossiers d'enquête ont été traités au cours de l'année, lesquels concernaient autant de membres de l'Ordre.

La moitié de ces dossiers avaient la forêt privée comme secteur d'activités, alors que les secteurs de la forêt publique et de la

consultation comptaient chacun pour un quart des dossiers. Un tiers des demandes d'enquête leur ayant donné naissance provenait du public, un second tiers des membres de l'Ordre et un dernier tiers d'une information parvenue au Bureau du syndic.

Les vingt dossiers traités ont concerné les points déontologiques suivants :

- fausse déclaration signée (3)
- conflit d'intérêts (7)
- utilisation de procédés douteux (3)
- absence de signature d'un travail supervisé (1)
- réalisation d'un travail sans avoir les compétences requises (1)
- discrédit d'un confrère en public (1)
- manque de diligence (1)
- supervision inadéquate (2)
- surprise de la bonne foi d'un confrère (1)

Huit décisions ont été prises en cours d'année, soit trois décisions de porter plainte devant le Comité de discipline contre le membre ayant fait l'objet d'une enquête et cinq de ne pas porter plainte.

Par ailleurs, aucun dossier n'a fait l'objet d'une conciliation.



Bilan des dossiers d'enquête disciplinaire traités du 1^{er} avril 2007 au 31 mars 2008

Dossiers d'enquête en cours au 1 ^{er} avril 2007	12
Dossiers d'enquête ouverts	8 (visant 8 membres)
Dossiers d'enquête fermés du 1 ^{er} avril 2007 au 31 mars 2008	7
Dossiers d'enquête ouverts au 31 mars 2008	13

Autres affaires traitées

En plus des dossiers d'enquête, le Bureau du syndic est régulièrement consulté. Ainsi, en 2007-2008, pas moins de vingt-quatre affaires ont ainsi été traitées sans qu'elles fassent l'objet d'un dossier formel comme un dossier d'enquête. Elles n'en sont pas moins importantes parce que, d'abord, il s'agit d'un service essentiel et, ensuite, elles permettent souvent de régler une affaire avant qu'elle ne devienne un dossier d'enquête.

Le quart de ces affaires est venu du public et les trois quarts des membres de l'Ordre. Elles ont été le plus souvent traitées par téléphone; néanmoins, trois d'entre elles ont nécessité des rencontres et deux ont été traitées par correspondance.

Les secteurs d'activités des affaires traitées, de même que la nature des problèmes, avis ou informations en cause ont été sensiblement les mêmes, peu importe qu'ils aient été amenés par le public ou les membres de l'Ordre. Ainsi, les affaires traitées se sont réparties à parts égales entre les secteurs de la forêt privée, de la forêt publique et de la consultation. La moitié des affaires concernait un problème, un tiers, un avis et le reste, une information.

Les problèmes ont consisté souvent en de mauvaises relations avec des ingénieurs forestiers oeuvrant dans divers milieux dues, par exemple, à un manque de communication ou à de mauvaises relations d'affaires. Afin d'aider à solutionner ces problèmes, le syndic est intervenu dans près de la moitié des cas et a donné un conseil dans près de l'autre moitié.

Les avis, quant à eux, ont eu majoritairement trait à des questions de conflit d'intérêts. Enfin, les informations demandées ont eu le plus souvent trait au processus disciplinaire.

Conclusion

Les mouvements de personnel, et aussi des absences de personnel pour diverses raisons, ont fait en sorte qu'en 2007-2008 des économies budgétaires ont été réalisées parce que le Bureau du syndic n'a pas opéré à son rythme normal. Néanmoins, je puis vous assurer que la situation est sous contrôle.

Yves Barrette, ing.f.
Syndic



istockphoto

Rapport du directeur des communications et de la foresterie

LA REFONTE DU RÉGIME FORESTIER QUÉBÉCOIS ET LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE AU CŒUR DE L'ACTUALITÉ

L'année 2007-2008 a été riche en événements sur la scène forestière québécoise. Pour l'Ordre, le début de l'année fut marqué par l'arrivée d'un nouveau président, M. Pierre Labrecque. C'est M. Labrecque qui a présidé la 87^e assemblée générale annuelle des membres qui s'est tenue, exceptionnellement cette année, le 21 juin 2007, à Trois-Rivières. L'assemblée générale fut précédée d'un colloque organisé par l'Ordre et la section régionale de Mauricie – Centre-du-Québec, portant sur l'approche de gestion par objectifs en matière d'aménagement et de sylviculture. Bien que l'événement ait attiré près de 80 ingénieurs forestiers, les administrateurs de l'Ordre ont pris la décision de revenir à la formule habituelle, soit de tenir l'assemblée générale annuelle dans le cadre du congrès annuel de l'Ordre.

En remplacement de son congrès annuel, l'Ordre a tenu un colloque conjoint dans le cadre du Carrefour de la recherche forestière qui s'est déroulé les 19 et 20 septembre 2007 au Centre des congrès de Québec. C'est sous le thème *Le potentiel et les défis des changements climatiques* pour les forestiers que s'est déroulée cette journée de conférences. Près de 160 personnes ont participé à cette activité parallèle organisée par l'Ordre. En soirée, l'Ordre a tenu son traditionnel Banquet du président avec la remise des Distinctions de l'Ordre et, en finale, l'Ordre présentait la conférence *Mission Antarctique*, du biologiste, producteur et réalisateur, M. Jean Lemire, sur son expédition de 430 jours en Antarctique.

L'année 2007-2008 a été riche en événements sur la scène forestière québécoise.



L'Ordre sur la place publique

L'Ordre a émis cinq communiqués de presse et a organisé un point de presse au cours de la dernière année. Le président-directeur général de l'Ordre, qui agit également à titre de porte-parole de l'Ordre, a répondu à plusieurs dizaines de demandes d'entrevues, autant dans les médias électroniques qu'écrits, afin d'expliquer le point de vue de l'Ordre sur les sujets d'actualité du secteur forestier.

Le 1^{er} mai 2007, l'Ordre annonçait qu'il poursuivait son analyse du rapport du Forestier en chef du Québec sur les résultats des calculs de la possibilité annuelle de coupe forestière, en territoire public, pour la période 2008-2013. L'Ordre insistait sur le fait que le rapport produit par le Comité d'analyse du rapport du Forestier en chef, formé par le Bureau de l'Ordre en décembre 2007 et présidé par l'ingénieur forestier Gilbert Paillé, représentait un des éléments faisant partie d'une démarche de l'Ordre visant à dégager une position consensuelle du Bureau sur ce dossier majeur qu'est le calcul de la possibilité forestière.

Du même souffle, l'Ordre annonçait qu'il mandatait un groupe d'administrateurs, appuyé du directeur des communications et de la foresterie, pour compléter la réflexion de l'Ordre sur l'analyse du rapport du Forestier en chef, dans le but de faire des recommandations au Bureau sur toute question pertinente en lien avec la pratique professionnelle des ingénieurs forestiers, dans un objectif d'amélioration de la foresterie au Québec et une optique de protection du public. Les administrateurs qui composaient ce groupe étaient Mme Brigitte Biqué, ing.f., M. Dave Lepage, ing.f., M. Daniel Filion, ing.f., et Mme Chantal Malenfant, ing.f.

Le groupe d'administrateurs a retenu l'orientation d'évaluer, de façon objective et structurée, la conformité et l'efficacité de la démarche professionnelle du Forestier en chef du Québec en regard du *Guide de pratique professionnelle* de l'Ordre. À cet effet, une grille d'audit a été élaborée en partenariat avec un auditeur accrédité ISO. Celle-ci interrogeait toutes les étapes de validation des calculs de la possibilité forestière par le Forestier en chef. Les rencontres avec le Forestier en chef, son rapport et les documents d'annexes disponibles sur Internet ou qui ont été fournis par le Bureau du Forestier en chef ont constitué la base des sources d'informations à l'étude.

Le 5 novembre 2007, l'Ordre tenait un point de presse à l'Hôtel Delta de Québec pour rendre public le résultat des travaux du groupe d'administrateurs et de l'audit de la démarche professionnelle du Forestier en chef. Le résultat de cet audit a démontré que la démarche professionnelle du Forestier en chef était conforme à l'approche méthodologique professionnelle préconisée dans le Guide. L'analyse a toutefois permis de relever certaines pistes d'amélioration.

Plusieurs journalistes ont couvert l'événement. Pour le président de l'Ordre, ce fut une belle occasion de se faire connaître auprès des journalistes et d'initier une relation durable afin d'offrir à l'Ordre une couverture médiatique adéquate, lui permettant ainsi de jouer pleinement son rôle auprès de la population.

Le 21 août 2007, l'Ordre dénonçait publiquement les condamnations brutales et sans nuance qui émanaient du rapport de l'organisation Greenpeace portant sur la forêt boréale.

Le 11 mai 2007, l'Ordre donnait son appui publiquement au ministre Claude Bécharde à la suite de son annonce de réviser en profondeur le régime forestier québécois en mettant la responsabilité professionnelle et le jugement des ingénieurs forestiers au cœur des changements proposés. L'Ordre a profité de l'occasion pour rappeler qu'il dispose des outils et de moyens légaux afin d'encadrer l'exercice de la profession, notamment en ce qui concerne la compétence et de l'intégrité de ses membres. Pour l'Ordre, une gestion forestière dont une des assises s'appuierait sur la latitude professionnelle et l'imputabilité de l'ingénieur forestier représente une clé maîtresse afin de simplifier l'administration du régime forestier.

Le 17 mai 2008, l'Ordre annonçait par voie de communiqué la démission de son président-directeur général, M. Pierre Mathieu, ing.f., et du même souffle, la décision du Bureau de nommer M. Pierre Labrecque, ing.f., à titre de président pour compléter le mandat de M. Mathieu.



Le 21 août 2007, l'Ordre dénonçait publiquement les condamnations brutales et sans nuance qui émanaient du rapport de l'organisation Greenpeace portant sur la forêt boréale. À l'aube du Sommet sur l'avenir du secteur forestier québécois, le pamphlet de Greenpeace n'apportait rien de nouveau au débat et venait plutôt miner les efforts déployés depuis quelques années au Québec pour mettre en place des solutions concrètes visant à assurer l'aménagement durable de nos forêts. L'Ordre précisait toutefois qu'il reconnaissait la nécessité de mettre en œuvre une gestion écosystémique de nos forêts et de finaliser rapidement la mise en place du réseau d'aires protégées.

Le 28 mars 2008, l'Ordre rendait public, via son site Internet, son mémoire dans le cadre de la consultation sur le Livre vert portant sur la modification du régime forestier. Pour répondre au défi lancé par le Livre vert, l'Ordre s'est investi intensément pour puiser dans ses positions historiques tout en les actualisant. L'objectif poursuivi était de créer un document le plus organique possible tout en se rattachant aux orientations suggérées. Il fut aussi convenu d'actualiser certaines positions comme celle visant à fournir à l'ingénieur forestier un cadre de travail plus souple grâce auquel il pourra exercer pleinement son jugement professionnel, et cela, pour le plus grand bénéfice de la société québécoise. Cette position forme d'ailleurs le cœur du mémoire de l'Ordre qui s'articule autour du concept de gestion par objectifs et résultats.

Revue L'Aubelle



Il y a eu deux parutions de *L'Aubelle* en 2007-2008. Sur une proposition du Comité des communications, il a été décidé de produire des numéros thématiques avec des articles gravitant autour du même sujet. Les deux numéros de la dernière année ont porté respectivement sur la possibilité forestière et l'aménagement des érablières.

Bulletin électronique *De fil en aiguille*

En 2007-2008, il y a eu 25 éditions du bulletin électronique de l'Ordre, *De fil en aiguille*. Au mois de juillet 2007, l'Ordre présentait un tout nouveau visuel de ce médium d'information, toujours très apprécié des membres. Plusieurs autres nouveautés y ont été ajoutées dont une section « Opinion » afin de permettre aux membres de réagir sur tout sujet de l'actualité forestière ainsi qu'une section « Carnet de l'ingénieur forestier » où les ingénieurs forestiers peuvent présenter le résultat de leurs recherches ou de leurs projets. Enfin, le 6 décembre 2007, le Bureau de l'Ordre donnait son aval au projet d'offrir une opportunité de placement publicitaire pour des annonceurs dans *De fil en aiguille*. Cette offre de placement publicitaire est encadrée par la politique de placements publicitaires déjà en place pour *L'Aubelle*. Il a été établi qu'une seule publicité par parution pourra être insérée afin de maintenir une qualité visuelle constante du produit.

Au mois de juillet 2007, l'Ordre présentait un tout nouveau visuel de ce médium d'information, toujours très apprécié des membres.





Services aux membres

En 2007-2008, l'Ordre a poursuivi son partenariat avec Gestion FÉRIQUE. Gestion FÉRIQUE est une corporation, sans but lucratif, fondée par l'Ordre des ingénieurs du Québec en 1974. Leur mission est de fournir des services de placements au plus bas coût possible aux ingénieurs. Gestion FÉRIQUE a plus d'un milliard de dollars sous gestion pour plus de 20 000 clients. Autrefois offert en exclusivité aux ingénieurs et à leurs familles, les ingénieurs forestiers bénéficient maintenant des avantages de ce fonds, grâce à l'entente conclue par l'Ordre.

Depuis l'été 2007, nous avons fait des démarches afin d'offrir aux membres une prime qui reflète réellement le risque que représente la pratique professionnelle de l'ingénieur forestier.

L'Ordre travaille, depuis le printemps 2007, à joindre le Réseau des ingénieurs du Québec afin de profiter de leur structure de services aux membres. Communément appelé Réseau IQ, cet organisme, sans but lucratif, a été créé par l'Ordre des ingénieurs du Québec en 2002 et a pour mission d'offrir aux 55 000 membres de l'Ordre des ingénieurs du Québec des avantages commerciaux significatifs sur une vaste gamme de produits et services. Parmi ceux-ci :

les assurances, les voyages, la location et l'achat d'automobile, les services bancaires, les produits informatiques, etc. En novembre 2007, le conseil d'administration de Réseau IQ a saisi son assemblée générale annuelle de notre demande d'adhésion et celle-ci a été reçue positivement. Le feu vert a donc été donné aux dirigeants du Réseau IQ afin de procéder à l'intégration des ingénieurs forestiers dans leur membership et de leur offrir les mêmes avantages que les ingénieurs du Québec. Bien qu'il reste quelques ficelles à attacher pour officialiser ce nouveau partenariat, les échanges que nous avons eus nous permettent de croire à un dénouement positif de ce dossier en 2008-2009.

Enfin, dans la dernière année, l'Ordre a annoncé la création d'un nouveau partenariat avec la firme Aon Parizeau inc. pour l'offre d'assurance-responsabilité professionnelle. La recherche d'un nouvel assureur dans ce dossier était devenue nécessaire considérant les primes élevées qui se maintenaient hautes depuis quelques années. Rappelons que c'est en 2002 que la prime d'assurance-responsabilité professionnelle a fait un bond de près de 400%.

Depuis l'été 2007, nous avons fait des démarches afin d'offrir aux membres une prime qui reflète réellement le risque que représente la pratique professionnelle de l'ingénieur forestier. La prime 2008, pour une couverture de 1 M \$ a donc été coupée de moitié par rapport à 2007 (550 \$ en 2008 versus 1100 \$ en 2007).

Formation en communication

Le directeur des communications et de la foresterie de l'Ordre a assisté au 5^e Sommet sur les communications et relations médias, qui s'est tenu à Montréal les 7 et 8 novembre 2007. Organisé par l'Institut canadien, l'événement a réuni pas moins de 25 conférenciers reconnus pour leurs compétences en communication publique pour traiter des nouvelles tendances et pratiques performantes pour maximiser l'intérêt des médias et optimiser la proximité avec les publics cibles.

Le 26 octobre 2007, le président et le directeur des communications et de la foresterie de l'Ordre ont suivi une formation de porte-parole avec la firme RTCOMM de Québec. Cette formation interactive d'une journée était axée sur la connaissance et la maîtrise des techniques d'entrevues propres à chaque média (télévision, radio, presse écrite). Des exercices pratiques avec de vrais journalistes, en lien avec l'actualité de notre domaine d'activités, ont permis d'améliorer les habiletés requises pour transiger avec les médias.



Alliance pour une relève forestière

Le comité de travail de l'Alliance pour une relève forestière s'est réuni à une occasion en 2007-2008. Cette rencontre avait pour but de faire le suivi de la mise en œuvre du plan d'action de l'Alliance et d'en prioriser les actions. Rappelons que l'Alliance a pour mission d'assurer une relève de qualité, formée et stable à l'industrie de



l'aménagement forestier. Plusieurs partenaires y participent, dont l'Ordre, qui a également répondu positivement à une demande de participation financière de 500 \$ pour aider au démarrage des activités de l'organisation. C'est le directeur des communications et de la foresterie de l'Ordre qui représente l'organisation au sein de ce comité.

Nouveau dépliant promotionnel de la profession

L'Ordre a produit un nouveau dépliant promotionnel de la profession d'ingénieur forestier en 2007-2008. D'un format hors du commun, ce dépliant s'adresse principalement à une clientèle du secondaire, mais convient parfaitement au grand public. Il est très imagé et les textes ont été retravaillés par un linguiste professionnel afin d'être plus accessibles à la clientèle visée. Cet outil s'est avéré très apprécié par les membres afin d'appuyer leur propos lorsqu'ils animent le stand de l'Ordre. Le dépliant a été produit à 5 000 exemplaires.



Sondage sur les outils de communication

Le dernier sondage portant sur les outils de communication de l'Ordre remontait à plus de dix ans. Par souci de maintenir et d'améliorer la qualité des outils de communication et des services aux membres, l'Ordre a procédé à un sondage en ligne auprès de ses membres en février 2008. Le résultat de ce sondage sera disponible en 2008-2009.

Le dernier sondage portant sur les outils de communication de l'Ordre remontait à plus de dix ans.



Les Distinctions 2007 de l'Ordre

C'est dans le cadre du Carrefour de la recherche forestière, au Banquet du président de l'Ordre, qui s'est tenu le 20 septembre 2007, au Centre des congrès de Québec, qu'ont été remises les Distinctions de l'Ordre, soit la « Médaille de l'Ordre » et l'« Ingénieur forestier de l'année », en présence de plus de 160 convives. Notons qu'en 2007-2008, aucune candidature n'a été présentée pour la « Distinction Henri-Gustave-Joly-de-Lotbinière ».

Médaille de l'Ordre

La « Médaille de l'Ordre » est remise annuellement à un ingénieur forestier qui, par ses qualités personnelles et ses différentes réalisations, aura marqué de façon significative l'avancement et le rayonnement de la profession, et ce, tout au long de sa carrière.

Cette année, l'Ordre a choisi de remettre la « Médaille de l'Ordre » à monsieur **Marius Pineau**, ing.f.

Professeur de carrière ayant œuvré pendant plus de trente ans au sein de la Faculté de foresterie et de géomatique de l'Université Laval, M. Pineau a mené de front une foule d'activités en enseignement et en recherche appliquée sur l'aménagement forestier et la sylviculture. M. Pineau a supervisé pas moins de 46 étudiants aux études supérieures, dont sept doctorants. Ce faisant, il a induit une dynamique de recherche en sylviculture et en aménagement forestier par son support de tous les instants aux étudiants-chercheurs. D'ailleurs, son rôle de motivateur débordait de ses propres étudiants, car de 1976 à 1986, M. Pineau a occupé le poste de directeur du Programme d'études graduées en aménagement et sylviculture et, de 1994 à 1997, de directeur du Programme de 2^e et 3^e cycle en sciences forestières.

La contribution de Marius Pineau à l'avancement de la profession d'ingénieur forestier est importante, notamment en considérant les nombreuses publications qu'il a rédigées sous la forme d'articles scientifiques, d'ouvrages collectifs et de mémoires. Notons, entre autres, sa collaboration à la rédaction du chapitre sur la sylviculture appliquée du *Manuel de foresterie* de l'Ordre et sa contribution à populariser la thématique de l'aménagement forestier auprès du grand public, en animant la rédaction du livre « Gérer sa forêt », publié en feuilleton dans le journal *Le Soleil*.

M. Pineau a influencé plus d'un ingénieur forestier dans le cadre de ses fonctions de professeur à la Faculté de foresterie et de géomatique de l'Université Laval, non seulement par ses compétences et son enthousiasme, mais également par sa facilité d'approche, son accessibilité et la passion qui l'animait. Son appui, année après année, aux organisateurs étudiants de la Semaine des sciences forestières, a permis de donner beaucoup de rigueur et de crédibilité à l'événement. De plus, M. Pineau n'a pas ménagé ses efforts au fil des années envers la formation continue des ingénieurs forestiers, en coordonnant plusieurs ateliers sur les aspects légaux et philosophiques de l'aménagement forestier.

Le Prix de l'Ordre 2007 à Catherine Roy-Goyette

Le Prix de l'Ordre 2007 a été remis à madame **Catherine Roy-Goyette**, étudiante en quatrième année à la Faculté de foresterie et de géomatique de l'Université Laval. Madame Roy-Goyette s'est vu remettre une bourse au montant de 750 \$ en raison de sa grande implication dans la vie étudiante et associative, jumelée à l'excellence de son dossier académique.



Ingénieur forestier de l'année

Le titre d'« Ingénieur forestier de l'année » est décerné à un membre pour souligner sa contribution exceptionnelle au développement et à la promotion de la profession d'ingénieur forestier. Le ou la récipiendaire devra avoir accompli un acte méritoire remarquable dans les sphères d'activités de la profession au cours des 24 derniers mois. Il pourra s'agir d'une contribution personnelle exemplaire dans les domaines scientifique, culturel, humanitaire, politique, social ou des communications.

Cette année, l'Ordre a choisi de décerner le titre d'« Ingénieur forestier de l'année » à une équipe d'ingénieurs forestiers, messieurs :

- **Jean-Sylvain Lebel**, ing.f.
- **Charles Tardif**, ing.f.
- **Michel Vincent**, ing.f., M.Sc.

La candidature de ces ingénieurs forestiers au titre d'« Ingénieur forestier de l'année » a été retenue afin de souligner leur apport exceptionnel à la résolution du conflit du bois d'œuvre avec les Américains. Le conflit du bois d'œuvre entre le Canada et les États-Unis, qui s'est étendu de novembre 2002 à décembre 2006, a monopolisé un nombre impressionnant de professionnels de plusieurs domaines, notamment des avocats, des chefs d'entreprises, des comptables, sans mentionner les nombreux politiciens qui se sont joints à la mêlée. Pour leur part, les ingénieurs forestiers, de par la nature du litige, ont été très actifs pendant toute la durée des procédures légales, spécialement au début du conflit, alors que des modifications à la *Loi sur les forêts* s'avéraient la seule et unique solution.

C'est dans ce contexte que l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec désire souligner le travail de trois de nos confrères en leur décernant le titre d'« Ingénieur forestier de l'année » en raison de leur travail acharné tout au long de ce conflit commercial. Ces trois professionnels ont défendu les intérêts de l'industrie québécoise du sciage autant aux États-Unis que dans le reste du Canada. Leurs responsabilités les ont menés aux quatre coins de l'Amérique du Nord afin de faire valoir nos droits.

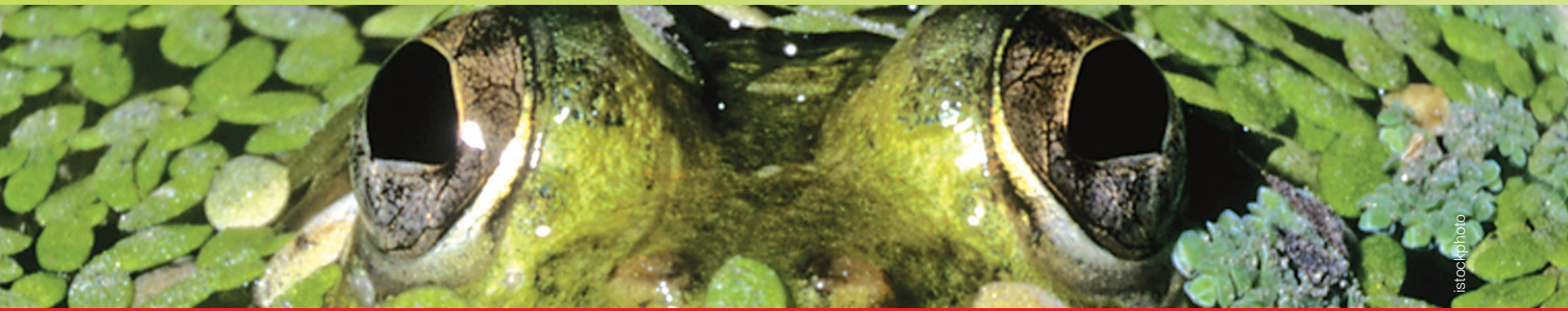
Par leurs efforts et leur persévérance, ces trois ingénieurs forestiers ont permis au monde forestier de manifester une présence continue et compétente au sein d'une équipe multidisciplinaire impliquée dans le dossier du bois d'œuvre. La place des ingénieurs forestiers tout au long de ce conflit s'est avérée indispensable en raison de la nature même de celui-ci, opposant des modes de tenure différents au Canada et aux États-Unis.

Les ingénieurs forestiers ont rapidement fait réaliser à l'ensemble des intervenants dans le dossier qu'aucune discussion, négociation, colloque ou voyage ne saurait être réalisé sans la présence d'un ou des individus possédant une solide connaissance du secteur forestier québécois.

Bien entendu, ces trois ingénieurs forestiers n'ont pas agi seuls, ni ne peuvent être crédités de la résolution du conflit à eux seuls. Ils ont cependant permis à notre profession de s'affirmer sur la scène internationale auprès des autres professionnels impliqués dans ce dossier complexe.

Le conflit du bois d'œuvre avec les États-Unis a permis à MM. Lebel, Tardif et Vincent de signaler la présence, la compétence, le professionnalisme et l'engagement de notre profession envers la foresterie québécoise.

François-Hugues Bernier, ing.f.
Directeur des communications et de la foresterie



istockphoto

Rapports d'activités des comités statutaires

COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

MANDAT

- 1) Surveiller l'exercice de la profession par les membres en procédant notamment à la vérification de leurs dossiers relatifs à cet effet (réf. *Code des professions*, art. 109 et suivants);
- 2) Faire enquête sur la compétence professionnelle de tout membre indiqué par le Bureau, le comité ou un membre du comité;
- 3) Dénoncer au Bureau les situations qui génèrent des problèmes de pratique professionnelle pour les ingénieurs forestiers;
- 4) Développer des mécanismes pour faire connaître la Loi et les règlements de l'Ordre ainsi que le *Guide de pratique professionnelle* et conscientiser les membres à leur responsabilité professionnelle, notamment en valorisant la signature de l'ingénieur forestier;
- 5) Vérifier auprès des membres la mise à jour des connaissances relatives à l'exercice de la profession, particulièrement par la formation continue.

MEMBRES (5)

Pierre Bélanger, ing.f.
**Yvette Jean Bernier, ing.f.,
 présidente**
 Denise Moranville, ing.f.
 André Proulx, ing.f.
 Clément Turcotte, ing.f.

INSPECTEUR ET ENQUÊTEUR

Jacques Moisan, ing.f.

SECRÉTAIRE

Suzanne Bareil, ing.f.

NOMBRE DE RÉUNION(S) : 4

Au cours de l'année, le Comité d'inspection professionnelle a poursuivi sa réflexion concernant le développement du programme d'inspection professionnelle actuel. Les discussions ont porté notamment sur :

- La sensibilisation auprès notamment des CRÉ pour revaloriser le rôle de conseiller de l'ingénieur forestier en développement forestier que pourrait faire l'Ordre selon une approche informative;
- La gestion ou l'aménagement forestier par objectifs et résultats (GPOR) qui amènera de nouvelles façons de faire qui influenceront la pratique professionnelle de l'ingénieur forestier;
- Les démarches du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF), telles que le système d'évaluation de risque concernant les bénéficiaires, la liste des contrevenants à la *Loi sur les forêts* et le bulletin forestier et environnemental;

Surveillance générale	Nombre
Membres visités	67
Questionnaires transmis aux membres	150
Questionnaires retournés au Comité d'inspection professionnelle	137
Rapports d'inspection professionnelle dressés à la suite d'une visite	67
Rapports d'inspection professionnelle dressés à la suite de la transmission d'un questionnaire	70

- Les outils, les méthodes, les mécanismes, donc l'ensemble des paramètres de l'approche actuelle, afin de mieux prendre en compte la nouvelle orientation découlant du *Livre vert* du gouvernement du Québec, de la volonté claire du Ministère de mettre en place une approche de GPOR, de la nécessité d'instaurer un nouveau régime forestier fondé sur l'expertise des ingénieurs forestiers;
- La tendance à la certification dont pourrait s'inspirer le prochain programme d'inspection afin d'émettre des signaux clairs sur la façon dont les membres devraient conduire leurs dossiers.

Le Comité d'inspection convient qu'il devra tenir compte des nouvelles pratiques professionnelles dans la démarche d'inspection professionnelle.

Pour l'année à venir, le Comité a recommandé de développer le programme d'inspection professionnelle de manière à harmoniser les activités d'inspection de l'Ordre avec la mise en place du nouveau régime forestier et l'approche ISO. Le Comité devra présenter un plan de travail au Bureau afin que ce dernier puisse estimer les implications budgétaires, les échéanciers et l'envergure des ressources nécessaires à l'application de cette recommandation.

En 2007-2008, le Comité d'inspection n'a reçu aucune demande du Bureau du syndic.

Annuellement, le CIP procède aux démarches suivantes :

- Adoption du programme d'inspection professionnelle de l'année à venir pour recommandation et adoption par le Bureau.
- Adoption de la liste des membres à inspecter dans le cadre du programme d'inspection professionnelle de l'année en cours.
- Adoption des rapports d'inspection professionnelle transmis aux membres, après examen par les membres du CIP.
- Compilation des commentaires et des questions des membres à la suite de leur inspection professionnelle.
- Bilan général du programme d'inspection professionnelle de l'année terminée.

Au cours de l'année, aucune enquête particulière n'a été faite et aucune recommandation n'a été transmise au Bureau de la part du Comité d'inspection professionnelle.

Programme d'inspection professionnelle 2007-2008

1. Inspecter environ 140 ingénieurs forestiers sélectionnés par le Comité d'inspection professionnelle (CIP) selon le ou les critères suivants :
 - a. Être inscrit au Tableau de l'Ordre comme membre actif;
 - b. Exercer dans les sections régionales de Québec, Côte-Nord, Bas-Saint-Laurent – Gaspésie, Estrie – Montérégie ou Montréal – Lanaudière.
2. Parmi ces 140 ingénieurs forestiers, environ 70 recevront une visite de l'inspecteur, notamment ceux qui posent des actes professionnels en vertu de l'article 2, 4^e, de la *Loi sur les ingénieurs forestiers*, particulièrement les membres impliqués dans la planification, l'exécution, le suivi et le contrôle des travaux annuels en forêt publique et privée.
3. Transmettre l'*Examen professionnel de l'Ordre*, avec un délai de six mois pour compléter la démarche, à tous les nouveaux membres ne l'ayant pas complété avant leur inscription au Tableau de l'Ordre.
- N.B. Conformément au *Code des professions*, tous les ingénieurs forestiers, incluant les administrateurs de l'Ordre, sont assujettis au processus d'inspection professionnelle, à l'exception des membres du CIP, de la secrétaire du CIP et de l'inspecteur de l'Ordre.

Objectifs de l'inspection professionnelle

Objectif général

L'inspection professionnelle vise à s'assurer de la compétence des membres et de la qualité de leurs actes professionnels. Elle vise l'amélioration de la profession par l'identification des lacunes à corriger dans l'exercice de la profession des membres.

Objectifs spécifiques

1. Promouvoir les valeurs fondamentales de la profession : la compétence, le sens de l'éthique, la responsabilité et l'engagement social.
2. Aider les membres à mieux comprendre les implications liées à la responsabilité professionnelle et à leur signature.
3. Voir à ce que les membres connaissent bien les lois et les règlements qui encadrent l'exercice de la profession.
4. Sensibiliser les ingénieurs forestiers à leurs devoirs, obligations et responsabilités envers le public, le client et la profession.
5. Inciter les membres à viser l'excellence des services par l'amélioration de la qualité de la pratique professionnelle.
6. Promouvoir l'amélioration des connaissances et l'intégration de ces dernières dans la pratique professionnelle des membres par la formation continue.
7. Soutenir le professionnel dans l'exercice de sa profession.
8. Produire des constats généraux sur l'exercice de la profession d'ingénieur forestier et participer à la recherche des solutions aux problèmes de pratique professionnelle et en saisir le Bureau.
9. Informer les membres sur l'exercice illégal de la profession et l'usurpation de titre et leurs conséquences.

S.B.



Yvette Jean Bernier, ing.f.
Présidente du Comité d'inspection professionnelle

COMITÉ DE DISCIPLINE

MANDAT

Le Comité de discipline est saisi de toute plainte formulée contre un ingénieur forestier pour une infraction aux dispositions du *Code des professions*, de la *Loi sur les ingénieurs forestiers* ou des règlements adoptés conformément au Code et à ladite Loi et impose la sanction appropriée à la suite de la déclaration de culpabilité (réf. *Code des professions*, art. 116 et suivants)

MEMBRES AYANT SIÉGÉ AU COURS DE L'ANNÉE

Jean Pâquet, avocat, président

Louis Archambault, ing.f.
Gilles Boily, ing.f.
Jean-Pierre Carpentier, ing.f.

AUTRES MEMBRES

**Jean-Guy Légaré, avocat,
président**

(à compter d'août 2007)

Viateur Beaulieu, ing.f.

Bernard Charette, ing.f.

(à compter de février 2008)

Adélarde Couture, ing.f.

(jusqu'en mars 2008)

Linda Drouin, ing.f.

André Duchesne, ing.f.

(jusqu'en février 2008)

Rémi Girard, ing.f.

(à compter de février 2008)

Luc Palmer, ing.f.

(à compter de février 2008)

SECRÉTAIRE

Suzanne Bareil, ing.f.

SECRÉTAIRE ADJOINTE

Andrée Lachance

NOMBRE D'AUDIENCE(S) : 2

Deux audiences ont été tenues concernant autant de dossiers de plaintes disciplinaires. Ces audiences se sont déroulées chacune en une journée.

Plaintes dont l'audience est complétée par le Comité	Nombre	
	portées par le syndic ou le syndic adjoint	portées par toute autre personne
Avoir omis des données nécessaires		
Avoir fait défaut d'exprimer un avis complet		1
Avoir posé un acte dérogatoire à l'honneur et à la dignité de la profession		
Avoir fait défaut de s'acquitter de ses obligations professionnelles avec intégrité		
Avoir eu recours à un procédé douteux dans l'exercice de ses activités professionnelles	1	

Décisions du Comité	Nombre
autorisant le retrait de la plainte	0
rejetant la plainte	0
acquittant l'intimé	0
déclarant l'intimé coupable	1
acquittant l'intimé et déclarant l'intimé coupable	0
déclarant l'intimé coupable et imposant une sanction	1
imposant une sanction	1

Une décision sur Requête de l'intimé en irrecevabilité de la plainte et requête des plaignants pour permission d'amender la plainte a été rendue le 3 octobre 2007 : rejet de la requête en irrecevabilité et fait droit à la demande d'amendement de la plainte.

Sanctions imposées par le Comité	Nombre
Nature de la sanction	
Plainte comportant 2 chefs :	
Amendes de 5 000 \$ sous les 2 chefs Avec paiement de tous les débours	1
Plainte comportant 4 chefs :	
Réprimande sous 2 chefs Amende de 600 \$ sous 1 chef Amende de 1 500 \$ sous 1 chef Avec paiement des débours à l'exception de ceux encourus lors de l'audition sur sanction	1

Recommandations du Comité au Bureau et décisions du Bureau relatives à ces recommandations	Nombre	
	Recommandations du Comité au Bureau	Décisions du Bureau relatives aux recommandations du Comité
Nature de la recommandation ou de la décision	0	0

Nombre de décisions du Comité rendues dans les 90 jours de la prise en délibéré	2
--	----------

Tribunal des professions	Nombre
Décisions sur la culpabilité ou sur la sanction portées en appel au Tribunal des professions	0
Appels sur la culpabilité ou sur la sanction dont l'audience est complétée par le Tribunal des professions	0
Décisions rendues par le Tribunal des professions	0

En 2007-2008, trois nouvelles plaintes disciplinaires ont été déposées auprès du Comité de discipline. Au 31 mars 2008, quatre dossiers de plaintes disciplinaires sont en cours.



Suzanne Bareil, ing.f.
Secrétaire et directrice des affaires professionnelles



Andrée Lachance
Secrétaire adjointe du Comité de discipline

COMITÉ DE RÉVISION DES PLAINTES

MANDAT

Le Comité de révision des plaintes a pour fonction de donner à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au syndic la tenue d'une enquête un avis relativement à la décision du syndic ou d'un syndic adjoint de ne pas porter une plainte (réf. *Code des professions*, article 123.3 et suivants).

MEMBRES

Ghislain Cliche, représentant du public nommé par l'OPQ (administrateur au Bureau)

Hervé Deschênes, ing.f.

René Doucet, ing.f.

Jean Gélinas
(à compter de février 2008)

Germain Paré, ing.f.

Noël Pelletier, représentant du public nommé par l'OPQ

SECRÉTAIRE

Suzanne Bareil, ing.f.

NOMBRE DE RÉUNION(S) : 1

En 2007-2008, le Comité de révision a reçu, dans les délais prescrits, une seule demande de révision de la décision du syndic de ne pas porter plainte devant le Comité de discipline. Aucune autre demande n'a été reçue.

Le Comité de révision a rendu un seul avis dans ce même dossier :

- Le Comité a conclu qu'il n'y avait pas lieu de porter plainte devant le Comité de discipline de l'Ordre.

S.B.

COMITÉ D'ADMISSION

MANDAT

- 1) S'assurer que la formation initiale prépare adéquatement à l'exercice de la profession d'ingénieur forestier, étudier toute question s'y rapportant et rendre ses avis au Bureau;
- 2) Étudier et rendre des avis sur toute disposition de l'Ordre en matière d'accès à la profession, notamment les ententes ou agréments canadiens ou internationaux;
- 3) Étudier et rendre des avis sur toute orientation ou disposition menant à l'obtention du permis d'exercice, notamment le stage de formation professionnelle;
- 4) Recommander au Bureau une politique de réinscription au tableau des membres et étudier les dossiers de réinscription en vertu de la politique établie et de la réglementation en vigueur;
- 5) Étudier les demandes d'admission en vertu de la réglementation en vigueur;
- 6) Étudier les demandes d'équivalence de diplôme et de formation en vertu du Règlement de l'Ordre et formuler les recommandations au Bureau;
- 7) Appliquer la réglementation de la *Charte de la langue française* en ce qui concerne les ordres professionnels;
- 8) Entendre tout stagiaire qui conteste l'évaluation de sa période de stage par le maître de stage (r.4, art. 4.09) ou tout autre candidat en ayant adressé la demande.

MEMBRES (5)

Michel Beaudoin, ing.f.,
président

Pierre Bernier, ing.f.

Pierre Breton, ing.f.

Germain Paré, ing.f.

Jean Tomlinson, ing.f.

SECRÉTAIRE

Suzanne Bareil, ing.f.

ANALYSTE DE DOSSIERS

Marc Côté, ing.f.

NOMBRE DE RÉUNION(S) : 4

Nature des dossiers traités par le Comité d'admission	Nombre
Inscription à l'Ordre plus de 5 ans après l'obtention du diplôme	2 (dont 1 suivi)
Réinscription après plus de 5 ans d'absence	1
Équivalence de diplôme – diplôme obtenu hors du Québec (au Canada)	7
Équivalence de diplôme – diplôme obtenu hors du Canada	4 (dont 2 suivis)

Au cours de l'année, le Comité d'admission a étudié les dossiers présentés au tableau ci après. Après étude des dossiers, le Comité fait des recommandations au Comité administratif de l'Ordre qui approuve par résolution les demandes adressées aux candidats à la pratique.

Cette année, à la suite d'une reconnaissance d'équivalence de diplôme de l'Ordre, un permis d'exercice a été délivré à huit personnes diplômées hors du Québec (au Canada) et aucun n'a été délivré à une personne diplômée hors du Canada.

Le Comité a étudié et appuyé la recommandation du Comité Jeunesse au Bureau de créer une section étudiante à l'Ordre.

Une demande passée du Comité d'admission concernant la rédaction d'un examen de mise à jour des connaissances en législation forestière du Québec a été approuvée par le président-directeur général. Cet examen de l'Ordre sera utilisé par le Comité qui pourra le recommander notamment comme exigence d'admission et de réinscription tardives.

Le Comité a pris connaissance et discuté des dossiers suivants :

- Procédure d'admission à l'Ordre et protocoles du Comité d'admission;
- Principes du Conseil interprofessionnel du Québec afin de faciliter le traitement des dossiers d'équivalence;
- Règlement d'équivalence de formation à finaliser;
- Projet de loi no 14 : *Loi modifiant le Code des professions concernant la délivrance de permis.*

Le Comité a pris connaissance de l'ensemble de la documentation produite et adoptée par le Conseil interprofessionnel du Québec concernant les pratiques à adopter dans le but de faciliter la reconnaissance des diplômes et de la formation. Le Comité est d'avis que la majorité de ces pratiques sont intégrées à notre démarche.

Le Comité remet à l'ordre du jour l'étude du Règlement d'équivalence afin d'y intégrer l'équivalence de formation. Il est important de souligner que, même si l'équivalence de formation n'est pas adoptée, le Comité tient compte de la formation et de l'expérience pertinente de tout candidat lors de l'étude du dossier d'équivalence.

L'Ordre n'a reçu aucune demande de permis temporaires, permis restrictifs temporaires ou de permis spéciaux. Des démarches seront faites pour que l'Ordre détermine, dans le futur, la façon de fonctionner et de délivrer de tels permis.

Nous vous invitons à prendre connaissance des tableaux concernant les sujets suivants dans la section renseignements généraux :

- Activités relatives à la reconnaissance de l'équivalence de diplôme, de la formation et des autres conditions et modalités aux fins de la délivrance d'un permis ou d'un certificat de spécialiste;
- Activités relatives à la délivrance des permis ou des certificats de spécialiste.

S.B.

COMITÉ DE LA FORMATION DES INGÉNIEURS FORESTIERS

Le Comité de la formation des ingénieurs forestiers a été formé sur demande de l'Office des professions du Québec par décret le 15 juin 2005. Il est constitué en vertu du *Règlement sur le comité de la formation des ingénieurs forestiers*.

MANDAT (*règlement, article 2*)

Le Comité est un comité consultatif ayant pour mandat d'examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement universitaire et du ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, les questions relatives à la qualité de la formation des ingénieurs forestiers.

La qualité de la formation s'entend de l'adéquation de la formation aux compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice de la profession d'ingénieur forestier.

Le Comité a pour fonctions (*règlement, article 5*) :

- 1° de revoir à chaque année, à la lumière de l'évolution des connaissances et de la pratique, notamment eu égard à la protection du public, la situation relative à la qualité de la formation et, le cas échéant, de faire rapport de ses constatations au Bureau;
- 2° de donner son avis au Bureau, en regard de la qualité de la formation,
 - a) sur les projets comportant la révision ou l'élaboration des objectifs ou normes visés au troisième alinéa de l'article 2;
 - b) sur les moyens pouvant la favoriser, notamment en proposant des solutions aux problèmes constatés.

Le Comité indique dans son rapport, le cas échéant, et dans son avis le point de vue de chacun de ses membres.

MEMBRES (5)

Un représentant du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

Jean Bégin, ing.f.,
représentant la CREPUQ

Luc Lebel, ing.f.,
représentant la CREPUQ

Alain Paradis, ing.f.

Jacques R. Tremblay, ing.f.

SECRÉTAIRE

Suzanne Bareil, ing.f.

NOMBRE DE RÉUNION(S) : 0

Ce comité n'a pas tenu de rencontre depuis la récente nomination des derniers membres se joignant au Comité. Il est certain qu'une première rencontre se tiendra dès l'automne prochain afin que puissent y être discutés les sujets reliés à la formation initiale des ingénieurs forestiers. Aucun rapport ou avis n'a été produit.

S.B.



istockphoto

Rapports d'activités des autres comités

COMITÉ DE COORDINATION DU MANUEL DE FORESTERIE 2008

MANDAT

- 1) Assurer la mise à jour et la réédition du Manuel.
- 2) Assurer des suivis périodiques auprès du Bureau.

MEMBRES

Michel Beaudoin, ing.f.

**Pierre Bernier, ing.f.,
président**

Bruno Del Degan, ing.f.,
président par intérim
(à compter de mars 2008)

Hervé Deschênes, ing.f.
René Doucet, ing.f.,
coordonnateur

Marc Côté, ing.f.

Jacques Larouche, ing.f.

Luc Lebel, ing.f.

SECRÉTAIRE

Suzanne Bareil, ing.f.

NOMBRE DE RÉUNION(S) : 8

Au cours de l'année 2007-2008, le Comité de coordination du Manuel de foresterie 2008 s'est longuement attardé sur la table des matières et le contenu des chapitres. Le Comité souhaite que la nouvelle édition consiste en une véritable mise à jour et que de nouveaux chapitres soient ajoutés.

Les directeurs de chapitre ont fourni au Comité la table des matières détaillée de leur chapitre. Le Comité a fait ses commentaires et voit à harmoniser le contenu. Chaque directeur de chapitre et les auteurs des chapitres travaillent bénévolement pour la production de cette importante mise à jour.

Deux personnes assistent le coordonnateur pour l'édition et la révision linguistique, il s'agit de Mmes Aude Tousignant, ing.f., et Hélène D'Avignon, ing.f.

Au cours des réunions, le Comité gère le budget relatif au projet, suit les relations avec les commanditaires, voit à la présentation du Manuel et approuve les conditions avec l'éditeur. Il s'est également doté d'un plan de communications en vue du lancement prévu pour janvier 2009.

S.B.

Rapport du coordonnateur du Manuel de foresterie — Édition 2008

Les travaux ont sensiblement progressé au cours de la dernière année, malgré des retards dans la livraison des textes. C'est pourquoi nous avons dû repousser la parution au début de l'année 2009.

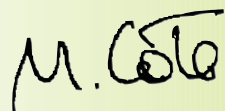
Le Manuel comptera finalement 36 chapitres et fera autour de 1 800 pages. Par rapport à l'édition de 1996, il présentera au moins 50% de nouveau contenu : nouveaux chapitres, chapitres complètement réécrits, chapitres révisés en profondeur pour tenir compte de l'évolution des connaissances. Il sera imprimé sur du papier 100% recyclé généreusement offert par Cascades.

Outre ce don, nous pouvons compter, jusqu'à maintenant, sur l'appui financier de 32 contributeurs, parmi lesquels les gouvernements fédéral et provincial, des institutions d'enseignement, des instituts de recherche, des fondations, des associations, des bureaux de consultants, des industriels forestiers et une contribution privée. Ces contributions assurent le financement complet du projet.

En raison de mésententes avec les Presses de l'Université Laval, nous nous sommes tournés vers un autre éditeur, les Éditions MultiMondes de Québec. Cette entreprise s'était vue confier, en sous-traitance, la composition et le montage de la première édition du Manuel. Nous avons la conviction que le travail sera de haute qualité.

Le Manuel de foresterie est l'œuvre collective de centaines de collaborateurs et de collaboratrices bénévoles exerçant en foresterie et dans les sciences connexes. Ils et elles méritent toute notre reconnaissance.

Nous tenons à rendre un hommage tout particulier à M. René Doucet, ing.f., qui a assuré la coordination du projet de l'automne 2006 au printemps 2008. René a accompli une tâche titanesque avec le souci de la perfection que nous lui connaissons. Nous lui sommes redevables d'avoir conduit le projet jusqu'à la porte de sa réalisation.



Marc Côté, ing.f., ing.f., M.Sc.

Coordonnateur du Manuel de foresterie – Édition 2008

(M. Marc Côté a été nommé coordonnateur le 22 mai 2008 en remplacement de M. René Doucet)

COMITÉ SUR LES CRITÈRES DE FORMATION UNIVERSITAIRE AU QUÉBEC

MANDAT

Proposer au Bureau la composition d'un comité élargi, un mandat et un échéancier.

MEMBRES

Pierre Bernier, ing.f.
René Doucet, ing.f.
Pierre Labrecque, ing.f.
(jusqu'en mai 2007)
Pierre Mathieu, ing.f.,
président-directeur général
de l'Ordre
(jusqu'en mai 2007)

Denis Villeneuve, ing.f.,
président du Comité

SECRETÉAIRE

Jacques Moisan, ing.f.

NOMBRE DE RÉUNION(S) : 1

Le Comité sur les critères de formation universitaire au Québec a tenu une seule réunion en début d'année et, conformément au mandat reçu, il a précisé le mandat d'un comité élargi et recommandé au Bureau d'adjoindre aux membres actuels du Comité des représentants de la Faculté de foresterie et de géomatique de l'Université Laval ainsi que du réseau de l'Université du Québec. Le Bureau a suggéré de compléter le groupe en invitant un représentant de la CREPUQ. Le rapport du Comité au Bureau comportait également un plan de travail de même qu'un échéancier.

N.B. Ce comité est devenu le « Comité élargi sur les critères de formation universitaire au Québec », dont le rapport se retrouve ci-après.

J.M.

COMITÉ ÉLARGI SUR LES CRITÈRES DE FORMATION UNIVERSITAIRE AU QUÉBEC

MANDAT

- 1) Proposer un ou des modèles d'intégration des professionnels liés au milieu forestier au sein d'un éventuel Ordre des professionnels de la forêt ou d'un élargissement du champ de pratique des ingénieurs forestiers en incluant une éventuelle spécialisation notamment en aménagement forestier (prescriptions sylvicoles et calculs de possibilité forestière);
- 2) Produire une ou deux ébauches de modèle d'entente, entre le milieu universitaire et l'Ordre, à être validées éventuellement auprès de l'Office des professions du Québec afin de connaître la marge de manœuvre de l'Ordre dans sa volonté que soit mise à niveau la formation de base et l'admission de futurs membres ayant des parcours différents;
- 3) Explorer les sources de support et de financement disponibles pour conduire et rendre à terme le projet dans des délais raisonnables;
- 4) Remettre un rapport préliminaire au Bureau de l'Ordre de novembre 2007.

MEMBRES

Michel Beaudoin, ing.f., doyen par intérim, Faculté de foresterie et de géomatique de l'Université Laval (2 réunions)

Robert Beauregard, ing.f., doyen, Faculté de foresterie et de géomatique de l'Université Laval (1 réunion)

Jean Bégin, ing.f., directeur du programme en Aménagement et Environnement forestiers, Faculté de foresterie et de géomatique de l'Université Laval

Pierre Bernier, ing.f., membre du Comité d'admission de l'Ordre
René Doucet, ing.f., représentant de l'Ordre au Bureau canadien d'agrément en foresterie (BCAF)

Luc Dumouchel, ing.f., administrateur de l'OIFQ

Pierre Labrecque, ing.f., président-directeur général de l'OIFQ

Denis Martel, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche, Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

Christian Messier, ing.f., professeur, Département des sciences biologiques, Université du Québec à Montréal

Yvan Saint-Aubin, représentant nommé par la CREPUQ

Denis Villeneuve, ing.f., vice-président de l'Ordre, président du Comité

SECRÉTAIRE

Jacques Moisan, ing.f.

NOMBRE DE RÉUNION(S) : 3

Les travaux du Comité élargi sur les critères de formation universitaire au Québec ont été amorcés par la présentation d'un historique du dossier, notamment son lien avec le projet canadien « Inclusivity Project », la notion de compétence, l'évolution et les défis liés au domaine forestier au sens large et les aspects légaux liés au système professionnel québécois. Les travaux du Comité ont porté, dans un premier temps, sur l'examen de la grille de cours des trois programmes donnant accès à la profession et en vigueur à la Faculté de foresterie et de géomatique de l'Université Laval et ensuite sur la mise en commun des résultats de cette analyse.

Cet examen a permis de mettre en évidence plusieurs éléments-clés du mandat tels que la notion de compétence, le noyau dur des connaissances, le niveau de maîtrise des connaissances, etc.

Le Comité a aussi examiné des options visant à concilier les objectifs poursuivis avec la faisabilité légale de ces options. Enfin, il est apparu que la poursuite des travaux du Comité nécessitait plus de ressources pour procéder formellement au travail de caractérisation du noyau de base des connaissances devant être maîtrisées par tout futur ingénieur forestier et qu'il fallait à cet égard explorer les possibilités de financement.

J.M.

COMITÉ DES DISTINCTIONS 2007

MANDAT

Recommander au Bureau le ou la récipiendaire de la Médaille de l'Ordre, de l'Ingénieur forestier ou de l'Ingénieure forestière de l'année et de la Distinction Henri-Gustave-Joly-de-Lotbinière, après analyse et évaluation des dossiers des candidatures déposées au secrétariat de l'Ordre.

MEMBRES

Louis Archambault, ing.f.
Gilles Boily, ing.f., président
 Françoise Godin, ing.f.
 Germain Paré, ing.f.
 Jacques R. Tremblay, ing.f.

SECRÉTAIRE

François-Hugues Bernier, ing.f.

NOMBRE DE RÉUNION(S) : 1

Le Comité des distinctions se réunit une fois par année pour étudier les candidatures déposées en bonne et due forme et dans les délais demandés. Après avoir analysé les dossiers déposés, le Comité convient des recommandations qu'il fait au Bureau qui nomme les récipiendaires des Distinctions de l'Ordre.

Les récipiendaires sont présentés au Banquet du président lors du congrès annuel de l'Ordre, dans les pages de *L'Aubelle* ainsi que dans le présent rapport annuel.

F.-H.B.

COMITÉ SUR LA FORMATION CONTINUE

MANDAT

- 1) Revoir la politique de formation continue de l'Ordre et faire des recommandations au Bureau;
- 2) Examiner la pertinence d'adopter un Règlement sur la formation continue obligatoire en regard des moyens impliqués;
- 3) Proposer au Bureau des moyens de valoriser la formation continue des ingénieurs forestiers en regard des lois et règlements applicables à la profession;
- 4) Harmoniser les actions de l'Ordre en matière de formation continue avec les autres intervenants, notamment la Faculté de foresterie et de géomatique de l'Université Laval et définir les activités de formation continue selon différents types : ex : cours, activités, colloques et microprogrammes.

MEMBRES

Louis Hamel, ing.f.
 Martin Loiseau, ing.f.
 Bernard Massé, ing.f.
Éric Provost, ing.f., président
 Jacques J. Tremblay, ing.f.
 Pierre-Serge Tremblay, ing.f.

SECRÉTAIRE

Jacques Moisan, ing.f.

NOMBRE DE RÉUNION(S) : 2

Les travaux du Comité ont été plus particulièrement en relation avec les deux premiers éléments du mandat, soit de revoir la politique de formation continue et d'examiner la pertinence d'adopter un règlement sur la formation continue obligatoire en regard des moyens impliqués.

Les membres du Comité ont examiné attentivement tous les règlements de formation continue obligatoires en vigueur au sein des ordres professionnels, de même que les projets en développement. Cet examen a permis au Comité d'aller en profondeur dans l'étude des tenants et aboutissants d'un règlement de formation continue obligatoire, notamment à l'égard des moyens impliqués. Un projet de politique, inspiré d'une politique antérieure de l'Ordre des ingénieurs du Québec, a été élaboré et présenté au Bureau le 12 octobre 2007. Ce dernier a demandé plus d'information afin de prendre des décisions

éclairées, notamment quant à la définition des activités de formation continue reconnues en documentant de manière plus détaillée les efforts faits par les membres et enfin en précisant certains éléments du projet de politique.

Dans l'optique de compléter les informations détenues par l'Ordre quant aux efforts des membres en matière de formation continue, le Comité a suggéré au Bureau que l'Ordre invite les membres à déposer, sur une base volontaire, une déclaration de formation continue au moment de l'inscription en 2008. Cette invitation a été jointe aux documents relatifs à l'inscription au Tableau de l'Ordre.

Enfin, lors de chacune des réunions du Comité, des échanges se sont tenus pour assurer le suivi des activités en cours, examiner les résultats des compilations des *Questionnaires d'évaluation des activités de formation continue*, identifier des projets d'activités et anticiper des besoins des membres.

J.M.

COMITÉ JEUNESSE

MANDAT

- 1) Faire ressortir les valeurs et les problématiques professionnelles liées aux premières années de pratique de la profession;
- 2) Proposer au Bureau et mettre en œuvre des moyens d'accroître la participation des jeunes aux débats forestiers, notamment ceux touchant la pratique professionnelle;
- 3) Conseiller et appuyer les démarches visant à créer des liens entre les futurs ingénieurs forestiers, les jeunes ingénieurs forestiers et l'Ordre;
- 4) Agir comme instance conseil sur des moyens de promouvoir la profession auprès des jeunes, des étudiants en choix de carrière ou du public en général;
- 5) Proposer des moyens, en collaboration avec le directeur des communications et de la foresterie, pour développer le sentiment d'appartenance envers la profession des futurs et des jeunes ingénieurs forestiers.

MEMBRES

Véronique Audet, ing.f.

Francine Bernier, ing.f.

Mathieu Blouin, ing.f.

Valérie Guindon, ing.f.

Dave Lepage, ing.f., président

Amélie Roberge, ing.f.

Catherine Tremblay-Savard
(étudiante au 1^{er} cycle)

SECRÉTAIRE

Suzanne Bareil, ing.f.

NOMBRE DE RÉUNION(S) : 1

Le Comité Jeunesse a été lancé au congrès 2006 de l'Ordre. Il a un point de chute à partir du **site Internet** de l'Ordre par le biais d'une adresse électronique (comite.jeunesse@oifq.com).

Le Comité a élaboré un **sondage** qui vise les jeunes membres ayant de 3 à 7 ans de pratique professionnelle. Les résultats ont été compilés et doivent être analysés pour permettre à l'Ordre d'en tirer des informations pertinentes pour la profession. Ils permettront notamment de mieux connaître les problèmes de pratique professionnelle et le contexte de pratique des jeunes ingénieurs forestiers.

La **soirée d'intégration** pour les étudiants en foresterie, organisée par le Comité Jeunesse et la section régionale de Québec, s'est déroulée le 29 novembre 2007 et a rassemblé 80 personnes dont 25 ingénieurs forestiers.



Pour faciliter l'atteinte de leur mandat, les membres du Comité ont résolu de se doter d'une image graphique (logo). Le logo est simple et efficace, est décodé rapidement, est facilement reconnaissable et est facile à mémoriser.

Les extrémités arrondies apportent une fluidité et une dynamique essentielle à un logo s'adressant à un public jeune.

L'italique donne du mouvement au logo. Les lettres rapprochées soudent l'ensemble et lui confère solidité et homogénéité, représentant la force d'un groupe.

Les couleurs utilisées se réfèrent au logo de l'Ordre; le rouge représente le dynamisme et le gris, découlé du noir, apporte un sentiment de rigueur, essentiel à la pratique du génie forestier. Le noir utilisé pour «Comité Jeunesse» permet de bien identifier la raison sociale du logo.

La flèche encore une fois dynamise le logo. Elle représente l'avenir et montre la route à prendre, comme le Comité qui aide aux nouveaux ingénieurs à intégrer et maîtriser leur profession avec toute l'énergie associée à la jeunesse.

Le Comité Jeunesse a formé un groupe d'ingénieurs forestiers qui a participé à l'activité « Relais pour la vie » de la Société canadienne du cancer le 2 juin 2007.

Afin de créer des liens plus constants entre l'Ordre et les étudiants, le Comité Jeunesse a recommandé à l'Ordre de créer la « **Section étudiante** » de l'Ordre. Les étudiants s'inscrivent de façon volontaire et reçoivent des services offerts aux membres, dont la publication électronique *De fil en aiguille*.

Un membre du Comité Jeunesse siège au Comité des communications afin d'assurer le lien entre les deux et d'agir en appui au directeur des communications.

S.B.

COMITÉ ORGANISATEUR DU CONGRÈS

Aucun Comité organisateur du congrès n'a été mis en place en 2007-2008, l'Ordre n'ayant pas offert de congrès cette année.

L'assemblée générale 2007 a eu lieu à Trois-Rivières, le jeudi 21 juin 2007.

S.B.

COMITÉ ORGANISATEUR DU TOURNOI DE GOLF 2007



MANDAT

Organiser le tournoi de golf annuel de l'Ordre.

MEMBRES

Bruno Del Degan, ing.f.
Gaby Dubuc, ing.f.
Pierre Dupuis, ing.f.
Jacques Fortin, ing.f.

SECRÉTAIRE

François-Hugues Bernier, ing.f.

NOMBRE DE RÉUNION(S) : 3

En 2007, 120 golfeurs ont pris part au traditionnel tournoi de golf de l'Ordre qui s'est déroulé au Club de golf de Loretteville.

En soirée, plus de 130 convives ont participé au souper et au tirage des divers prix, principalement offerts par les commanditaires de l'événement.

Une somme de 500 \$ a été offerte par le Tournoi de golf de l'Ordre, à même ses revenus, pour défrayer une partie du « Prix de l'Ordre », remis annuellement à un étudiant finissant de la Faculté de foresterie et de géomatique de l'Université Laval.

F.-H.B.

COMITÉ SUR LE RÔLE ET LE FONCTIONNEMENT DES SECTIONS RÉGIONALES

MANDAT

- 1) Revoir le Guide de fonctionnement des sections régionales;
- 2) Proposer un mode de gestion du fonds de l'Ordre pour les sections régionales;
- 3) Évaluer les limites territoriales des sections régionales de l'Ordre.

MEMBRES

Michel Boisvert, ing.f.
Luc Dumouchel, ing.f.
Jacques J. Tremblay, ing.f.

SECRÉTAIRE

François-Hugues Bernier, ing.f.

NOMBRE DE RÉUNION(S) : 2

Le Comité a été mis en place dans un souci de redynamiser les sections régionales de l'Ordre. Le Comité a présenté au Bureau une première ébauche de document qui contenait principalement un projet de création de « Régionales à des fins d'activités ». Ce projet n'a pas reçu l'aval du Bureau de l'Ordre.

Prenant compte que le Projet de loi 56, *Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives*, dont l'article 34 qui proposait de modifier l'article 61 du *Code des professions* concernant le nombre d'administrateurs d'un ordre professionnel est mort au feuillet en 2007, le Comité croit en la pertinence de créer une nouvelle section régionale et de modifier la composition de d'autres dans l'objectif de regrouper des membres d'un territoire donné oeuvrant dans des domaines d'intérêt plus rapprochés.

Les deux nouvelles sections proposées seraient :

- Chaudière-Appalaches – Centre-du-Québec;
- Lanaudière-Laurentides-Montréal-Laval.

Financement des sections régionales

Le Comité reconnaît la justesse des fondements qui ont conduit l'Ordre à créer un fonds en 2004-2005 pour les activités professionnelles, constitué par les sommes rendues disponibles par les surplus de congrès de l'Ordre dans les sections régionales.

Ainsi, un montant initial de 1 200 \$ a été rendu disponible, de façon ponctuelle, pour chaque section régionale afin d'assurer leur fonctionnement, auquel s'ajoutait un montant de 2 \$ par membre. Au-delà de ce seuil, la section régionale peut adresser une demande de fonds au Comité administratif qui doit rendre une décision par résolution.

Or, depuis la création du Fonds pour les activités professionnelles, aucune section régionale n'a présenté de demande afin de s'en prévaloir.

Voici les grands axes de financement des sections régionales qui ont été proposés par le Comité :

- Les sections régionales doivent viser l'autofinancement de leurs activités.
- Les sections régionales bénéficient d'un montant de fonctionnement de base de 1 600 \$ annuellement (3 000 \$ pour la section régionale de Québec), sur présentation à l'Ordre d'une liste des activités prévues pour l'année.
- Les sections régionales sont invitées à présenter tout projet spécial au Comité administratif pour approbation et financement à partir du « Fonds affecté pour les sections régionales ».
- Chaque section régionale peut choisir que ses sommes d'argent soient autogérées ou gérées par le siège social de l'Ordre, cette dernière situation permettant la récupération de la TPS et de la TVQ.

- Les surplus des colloques initiés par une section régionale, appartiennent à celle-ci. Des frais de 15% du coût d'inscription, par inscription payante ou gratuite, seront chargés à la section régionale pour les cas où la gestion des inscriptions sera réalisée par le siège social de l'Ordre. Ces frais ne pourront être inférieurs à 5 \$ ni supérieurs à 15 \$ par inscription. Les surplus des colloques initiés conjointement par le siège social de l'Ordre et une section régionale seront répartis à parts égales, après l'application des frais de 15% du coût d'inscription, par inscription payante ou gratuite, si la gestion des inscriptions est réalisée par le siège social de l'Ordre. Ces frais ne pourront être inférieurs à 5 \$ ni supérieurs à 15 \$ par inscription.

F.-H.B.

REPRÉSENTANTS DE L'ORDRE AU SEIN DE DIVERSES INSTANCES

Bureau canadien d'agrément en foresterie

René Doucet, ing.f.

Substitut : Jean-Louis Brown, ing.f.

Conseil interprofessionnel du Québec

Pierre Labrecque, ing.f., p.-d. g.

Suzanne Bareil, ing.f., déléguée

Fédération canadienne des associations de professionnels forestiers

Pierre Labrecque, ing.f., p.-d. g.

Comité de programmes de la Faculté de foresterie et de géomatique de l'Université Laval

Suzanne Bareil, ing.f.

Substitut : Jacques Moisan, ing.f.

Renseignements généraux

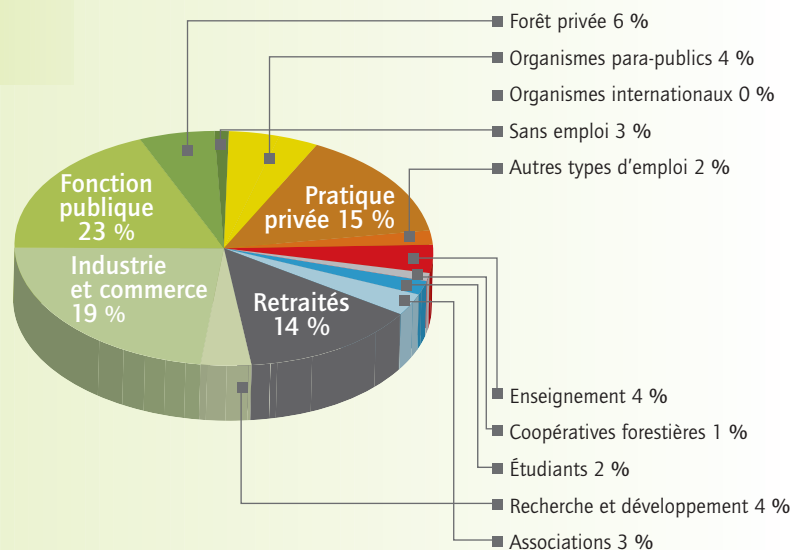
INSCRIPTIONS AU TABLEAU AU DÉBUT DE L'ANNÉE FINANCIÈRE (1^{er} avril 2007) 2 160

Inscriptions au cours de l'année

Permis délivrés (premières inscriptions)	68
Permis temporaires	0
Réinscriptions au tableau	16
Permis révoqués	0
Radiations pour non-paiement de la cotisation	3
Démissions du tableau	51
Décès	6

SECTEURS D'ACTIVITÉS DES INGÉNIEURS FORESTIERS

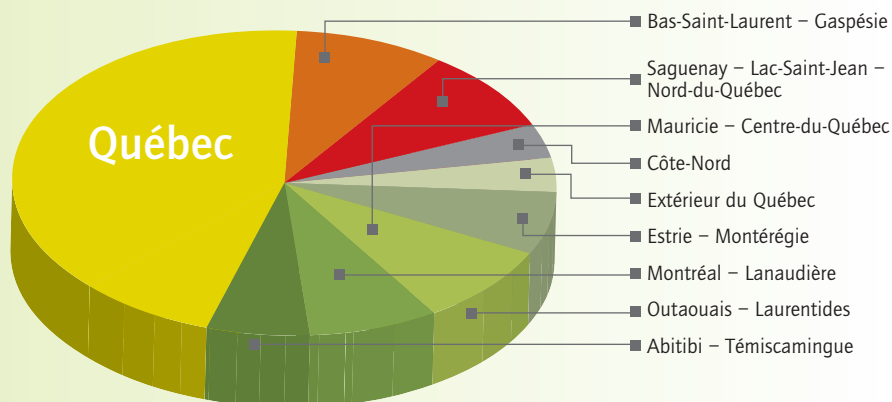
	Nombre	%
Enseignement	85	4
Étudiants	53	2
Pratique privée	326	15
Associations	61	3
Recherche et développement	94	4
Coopératives forestières	25	1
Forêt privée	121	6
Industrie et commerce	408	19
Fonction publique	505	23
Organismes para-publics	94	4
Organismes internationaux	10	0
Retraités	301	14
Sans emploi	59	3
Autres types d'emploi	42	2



RÉPARTITION DES MEMBRES AU 31 MARS 2008 SELON LES SECTIONS RÉGIONALES

Bas-Saint-Laurent – Gaspésie	191	Abitibi – Témiscamingue	149
01 Bas-Saint-Laurent	118	08 Abitibi – Témiscamingue	149
11 Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine	73		
Saguenay – Lac-Saint-Jean – Nord-du-Québec	195	Côte-Nord	76
02 Saguenay – Lac-Saint-Jean	158	09 Côte-Nord	78
10 Nord-du-Québec		Extérieur du Québec	76
Québec	831	99 Hors du Québec	76
03 Capitale nationale	725		
12 Chaudière-Appalaches	106		
Mauricie – Centre-du-Québec	173		
04 Mauricie	147		
17 Centre-du-Québec			
Estrie – Montérégie	134		
05 Estrie	72		
16 Montérégie	134		
Montréal – Lanaudière	173		
06 Montréal	184		
14 Lanaudière	38		
13 Laval	15		
Outaouais – Laurentides	184		
07 Outaouais	99		
15 Laurentides	85		

Nombre total d'inscriptions au 31 mars 2008	2184
Hommes	1906
Femmes	278



MEMBRES INSCRITS AU TABLEAU AU 31 MARS 2008 ET MONTANT DE LA COTISATION ANNUELLE SELON LA CLASSE DE MEMBRES ÉTABLIE AUX FINS DE LA COTISATION

Classe de membres établie aux fins de la cotisation	COTISATION ANNUELLE		
	Nombre de membres	Montant	Date du versement
Membre actif	1858	440 \$	1 ^{er} avril 2007
Membre étudiant	48	66 \$	1 ^{er} avril 2007
Membre sans emploi	10	220 \$	1 ^{er} avril 2007
Membre retraité en exercice	34	220 \$	1 ^{er} avril 2007
Membre retraité	160	66 \$	1 ^{er} avril 2007
Membre à vie	74	0 \$	1 ^{er} avril 2007

**RÉPARTITION DES MEMBRES INSCRITS AU 31 MARS 2008
ET MONTANT PRÉVU DE LA GARANTIE SELON LE MOYEN DE GARANTIE**

Moyen de garantie	Nombre de membres	Montant prévu de la garantie	
		par sinistre	pour l'ensemble des sinistres
Contrat d'assurance-responsabilité professionnelle individuelle	396	250 000\$	500 000\$
Exemptions prévues au règlement sur l'assurance-responsabilité professionnelle			
Art. 4.1)	422		
Art. 4.2 a)	507		
Art. 4.2 b)	67		
Art. 4.2 c)	0		
Art. 4.2 d)	1		
Art. 4.2 e)	40		
Art. 4.2 f)	579		
Art. 4.2 g)	58		
Art. 4.3)	57		
Art. 4.4)	57		

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS TEMPORAIRES, RESTRICTIFS TEMPORAIRES ET SPÉCIAUX

Demandes de délivrance	Nombre			Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
	reçues	acceptées	refusées	
de permis temporaire en vertu de l'article 37 de la Charte de la langue française	0			
de permis temporaire en vertu de l'article 41 du <i>Code des professions</i>	0			
de permis restrictif temporaire fondées sur une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec ou sur un permis spécial en vertu du paragraphe 2 ^o de l'article 42.1 du <i>Code des professions</i> , s'il y a lieu	0			
de permis spécial en vertu de l'article 42.2 du <i>Code des professions</i> , s'il y a lieu	0			
de permis de mêmes types en vertu de lois particulières, s'il y a lieu (précisez)				

**ACTIVITÉS RELATIVES À LA RECONNAISSANCE DE L'ÉQUIVALENCE
AUX FINS DE LA DÉLIVRANCE D'UN PERMIS**
**Demandes de reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré
par un établissement d'enseignement situé hors du Québec**

	Nombre			Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
	reçues	acceptées	refusées	
au Canada	7	7	0	3
hors du Canada	1	2	0	0

**Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés
par les demandes de reconnaissance de l'équivalence
d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement
situé hors du Québec**

12

**Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise
hors du Québec par une personne qui ne détient pas un diplôme requis**

	Nombre				Reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période
	reçues	acceptées en totalité	refusées en partie	acceptées en partie	
au Canada	N/A				
hors du Canada	N/A				

**Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation
acquise hors du Québec acceptées en partie comportant une
précision de la formation à acquérir indiquée par l'ordre**

	Nombre	
	au Canada	hors du Canada
Cours	N/A	N/A
Stage	N/A	N/A
Examen	N/A	N/A
Cours et stage	N/A	N/A
Stage et examen	N/A	N/A
Cours et examen	N/A	N/A
Cours, stage et examen	N/A	N/A
Autres		
	N/A	N/A
	N/A	N/A

**Demandes de reconnaissance de l'équivalence de la formation
acquise hors du Québec acceptées qui comportaient une
précision de la formation à acquérir indiquée par l'ordre**

	Nombre	
	au Canada	hors du Canada
Cours	N/A	N/A
Stage	N/A	N/A
Examen	N/A	N/A
Cours et stage	N/A	N/A
Stage et examen	N/A	N/A
Cours et examen	N/A	N/A
Cours, stage et examen	N/A	N/A
Autres		
	N/A	N/A
	N/A	N/A

**Nombre de candidats à l'exercice de la profession concernés par les demandes
de reconnaissance de l'équivalence de la formation acquise hors du Québec
par une personne qui ne détient pas un diplôme requis**

N/A

L'Ordre a un règlement en application du paragraphe *i* de l'article 94 du *Code des professions* déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des permis, mais ne fixant pas les normes d'équivalence de ces autres conditions et modalités.

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe *e* de l'article 94 du *Code des professions* définissant les différentes classes de spécialités au sein de la profession.

L'Ordre n'a pas de règlement en application du paragraphe *i* de l'article 94 du *Code des professions* déterminant les autres conditions et modalités de délivrance des certificats de spécialistes.

ACTIVITÉS RELATIVES À LA DÉLIVRANCE DES PERMIS

Demandes fondées sur la détention d'un diplôme déterminé en application du premier alinéa de l'article 184 du Code des professions et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

	Nombre
reçues	68
acceptées	68
refusées	0

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence d'un diplôme délivré par un établissement d'enseignement situé hors du Québec aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

	Nombre
reçues	8
acceptées	9
refusées	0
reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	3

Demandes fondées sur la reconnaissance de l'équivalence de la formation d'une personne qui ne détient pas un diplôme requis aux fins de la délivrance d'un permis et, s'il y a lieu, sur le fait d'avoir satisfait aux autres conditions et modalités ou sur la reconnaissance de l'équivalence de ces autres conditions et modalités

	Nombre
reçues	N/A
acceptées	N/A
refusées	N/A
reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	N/A

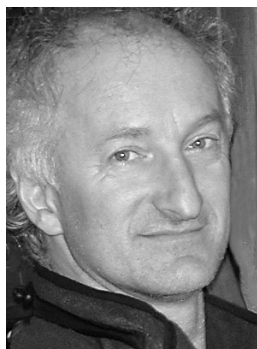
Demandes fondées sur la détention d'une autorisation légale d'exercer une profession hors du Québec

	Nombre
reçues	N/A
acceptées	N/A
refusées	N/A
reçues qui n'ont pas fait l'objet d'une décision à la fin de la période	N/A



istockphoto

Rapports d'activités des sections régionales



Section régionale du
Bas-Saint-Laurent - Gaspésie

Daniel Bélanger, ing.f.
Administrateur au Bureau

LES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF RÉGIONAL

Daniel Bélanger, ing.f., *président* (administrateur au Bureau)

SECTEUR BAS-SAINT-LAURENT :

Charles-Eugène Bujold, ing.f., trésorier

Anie Brûlé, ing.f.

Bruno Chabot, ing.f.

Pierre Drolet, ing.f.

Daniel Landry, ing.f.

Marc-André Lechasseur, ing.f.

Richard Savard, ing.f.

Robert Savoie, ing.f.

SECTEUR GASPÉSIE :

Sylvain Fortin, ing.f.

Jeanne Gaudreault, ing.f.

Alain Leblanc, ing.f.

Annie Malenfant, ing.f.

Paul Saint-Laurent, ing.f.

LES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

En 2007-2008, la section régionale a été peu active. Après le départ de M. Bernard Landry, ing.f., une invitation à me rejoindre a été lancée afin de connaître les sujets régionaux pouvant susciter un intérêt pour la section.

Une rencontre avant les Fêtes a eu lieu afin de créer des échanges informels dans un cadre décontracté fort apprécié.

Nous désirons revitaliser la section régionale en 2008 en profitant de la visite de M. Pierre Labrecque, ing.f., en jumelant la présentation de notre président-directeur général avec une allocution de M. Richard Savard, ing.f., sur le Livre vert et ce qui en suivra. Cette rencontre aura également pour but de ressusciter le comité régional selon les souhaits des membres.

Daniel Bélanger, ing.f.

Administrateur au Bureau

Section régionale du Bas-Saint-Laurent - Gaspésie



**Section régionale du
Saguenay - Lac-Saint-Jean -
Nord-du-Québec**

Daniel Fillion, ing.f.
Administrateur au Bureau

LES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF RÉGIONAL

Daniel Fillion, ing.f., président (administrateur au Bureau)

Jacinthe Brisson, ing.f.

Éric Gagné, ing.f.

Denis Lavoie, ing.f.

LES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Pour diverses raisons, il y a eu peu d'activités officielles dans la section régionale au cours de l'année 2007-2008. Toutefois, compte tenu du contexte actuel, les ingénieurs forestiers de la région ont participé à de nombreuses rencontres, colloques, tables de concertation où ils ont eu l'occasion de discuter entre eux de la pratique professionnelle et des grands dossiers forestiers.

Daniel Fillion, ing.f.

Administrateur au Bureau

*Section régionale du Saguenay - Lac-Saint-Jean -
Nord-du-Québec*



Section régionale de Québec

Chantal Malenfant, ing.f.
Administratrice au Bureau

LES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF RÉGIONAL

Chantal Malenfant, ing.f., présidente

(administratrice au Bureau)

Amélie Roberge, ing.f., vice-présidente

Jacques J. Tremblay, ing.f., secrétaire-trésorier

(administrateur au Bureau)

Véronique Audet, ing.f., représentante de la FFG

Jean-Michel Beaudoin, représentant des étudiants

de 2^e cycle de la FFG (2^e partie de l'année)

Étienne Bélanger, ing.f., représentant des étudiants

de 2^e cycle de la FFG (1^{ère} partie de l'année)

Lucie Bertrand, ing.f.

Brigitte Bigué, ing.f. (administratrice au Bureau)

Josiane Blanchet, ing.f.

Jean-Pierre Carpentier, ing.f.

Daniel Demers, ing.f.

Marie-Ève Desmarais, ing.f. (administratrice à compter d'août 2007)

Louis-René Dubé, ing.f.

Dave Lepage, ing.f. (administrateur au Bureau jusqu'en août 2007)

Mathilde Maisano, représentante des étudiants

du 1^{er} cycle de la FFG (2^e partie de l'année)

André Proulx, ing.f.

Denis Villeneuve, ing.f. (administrateur au Bureau)

LES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

L'assemblée générale de la section régionale de Québec s'est tenue le 30 mai 2007 au restaurant Le Bifthèque. Une soixantaine de membres y ont participé. La présentation du rapport financier et du rapport d'activités 2007-2008 ainsi que l'élection des directeurs 2007-2008 ont fait notamment l'objet de cette

assemblée qui a été suivie par une présentation de M. Jean Baribeault, ingénieur-chercheur chez Hydro-Québec, portant sur le potentiel d'utilisation de la biomasse pour la production d'énergie.

La section régionale n'a tenu aucune autre activité officielle au cours de l'année 2007-2008 en raison de la tenue de plusieurs événements majeurs qui ont fortement sollicité la participation des ingénieurs forestiers de la région, dont le Carrefour de la recherche forestière en septembre 2007, le Sommet sur l'avenir du secteur forestier québécois en décembre 2008, le Salon de la forêt en janvier 2008, le dépôt du Livre vert en février 2008 et le Colloque de l'OIFQ sur la tenure forestière en mars 2008.

Soulignons également la participation de plus de 25 collègues de la région à la traditionnelle activité d'intégration des étudiants et des étudiantes de la Faculté de foresterie et de géomatique de l'Université Laval qui s'est tenue le 29 novembre 2007 sous le leadership de la Section Jeunesse de l'OIFQ et de l'Association des étudiants en foresterie de l'Université Laval.

Un grand merci à tous ceux et celles qui s'investissent dans le fonctionnement de la section régionale de Québec!

Chantal Malenfant

Chantal Malenfant, ing.f.

Administratrice au Bureau

Section régionale de Québec



Section régionale de Mauricie - Centre-du-Québec

Michel Boisvert, ing.f.
Administrateur au Bureau

LES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF RÉGIONAL

Josée Bussièrès, ing.f., présidente

Sébastien Leduc, ing.f., secrétaire

Michel Douville, ing.f., trésorier

Nadyre Beaulieu, ing.f., directrice

Michel Boisvert, ing.f., directeur (administrateur au Bureau)

Simon Fortier, ing.f., directeur

Simon Langlois, ing.f., directeur

David Lapointe, ing.f., directeur

Amélie Normand, ing.f., directrice

Olivier Richer, ing.f., directeur

LES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Depuis l'assemblée générale annuelle 2006-2007 de la section régionale de Mauricie – Centre-du-Québec, qui s'est tenue le 3 mai 2007 à l'Auberge Le Florès de Shawinigan et qui réunissaient 18 membres, le comité exécutif de la section régionale s'est réuni à trois reprises.

C'est également à la même date que s'est déroulée la toute première activité offerte aux membres avec la tenue d'un souper-conférence avec comme conférencier-invité, M. Jacques Gauvin, ing.f. Avec l'humour et la verve qu'on lui connaît, M. Gauvin nous a entretenus de sa vision de la foresterie de demain ou «les insolences d'un ingénieur forestier virtuel qui trouve que l'avenir n'est plus ce qu'il était... ».

La deuxième activité offerte aux membres au cours de la dernière année a été le colloque ayant pour titre : L'aménagement forestier par objectifs : sommes-nous prêts au virage? Ce colloque, qui s'est tenu à l'Hôtel Gouverneur de Trois-Rivières, le 21 juin 2007, était animé par M. Guy Lessard, ing.f., et réunissait six conférenciers qui

sont venus tour à tour nous expliquer ce qu'est l'aménagement forestier par objectifs et comment la mettre en œuvre et nous présenter des exemples concrets via des projets actuellement en cours au Québec et en Colombie-Britannique. Près d'une centaine de personnes provenant de toutes les régions du Québec ont assisté au colloque. C'est également lors de cette journée que s'est tenue l'assemblée générale annuelle 2006-2007 de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec.

Par ailleurs, la section régionale a assuré sa visibilité auprès du grand public via l'animation du kiosque de l'Ordre, en participant à la journée du producteur, organisée par le Syndicat des producteurs de bois de la Mauricie, le 16 septembre dernier ainsi que dans le cahier spécial du Mois de l'arbre et des forêts préparé par l'Association forestière de la vallée du Saint-Maurice et distribué dans les hebdomadaires régionaux de la Mauricie en mai.

En terminant, je tiens à remercier tous les participants, dont les membres de la section régionale, qui ont assisté à ces activités. Je veux également remercier les conférenciers qui ont su captiver et bien informer l'auditoire. Enfin, un merci tout spécial aux membres du comité exécutif qui voient à l'organisation de ces événements, notre réputation de section régionale dynamique étant le fruit de votre dévouement et de votre engagement.

Michel Boisvert, ing. f.

Administrateur au Bureau

Section régionale de Mauricie – Centre-du-Québec



Section régionale de l'Estrie - Montérégie

Luc Dumouchel, ing.f.
Administrateur au Bureau

LES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF RÉGIONAL

Claudine Lajeunesse, ing.f., présidente (à compter du 11 février 2008)

Patrick Filiatrault, ing.f., président (jusqu'au 29 octobre 2007)

Mario Dionne, ing.f., vice-président et secrétaire

Luc Dumouchel, ing.f. (administrateur au Bureau)

Patrick Cartier, ing.f., trésorier

Pierre Cormier, ing.f.

Ken Dubé, ing.f.

LES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

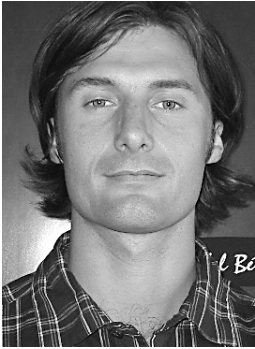
Au cours de l'année 2007-2008, les activités réalisées par la section régionale de l'Estrie – Montérégie ont gravité autour des domaines d'actualité qui touchent la pratique professionnelle de l'ingénieur forestier. Il va de soi que le caractère privé de la forêt de notre région a teinté les activités réalisées.

Dans un premier temps, la section a tenu, le 8 juin 2007, son assemblée annuelle à Sherbrooke. En début de rencontre, les membres de la section ont pu se familiariser avec le rôle et les mandats des Commissions régionales sur les ressources naturelles et du territoire (CRRNT) mises en place en Estrie et en Montérégie, notamment dans un contexte de forêts privées.

Dans un deuxième temps, quelque 40 membres de la section de l'Estrie – Montérégie ont assisté à une rencontre d'échanges d'idées avec le président de l'Ordre, M. Pierre Labrecque, et président du chantier sur la gestion par objectifs et résultats en marge du Sommet sur l'avenir du secteur forestier québécois. Lors de cette rencontre, M. Labrecque a présenté l'état des discussions et les pistes de solution qui ont alimenté le Sommet sur l'avenir du secteur forestier québécois qui s'est tenu en décembre 2007. Un sujet des plus intéressants qui a suscité d'intéressants échanges entre les participants sur la pratique professionnelle et la latitude qui en découle.

En conclusion, j'aimerais remercier tous les membres qui ont participé de près ou de loin à l'organisation des activités qui ont eu lieu dans la région en 2007-2008 et, plus particulièrement, M. Patrick Filiatrault, ing.f., notre président sortant, pour sa disponibilité et son engagement pour la section régionale. Merci encore une fois à tous les membres de la section régionale et plus particulièrement aux membres du comité exécutif et à sa nouvelle présidente, Claudine Lajeunesse, ing.f., pour leur contribution à la vie professionnelle de la région.

Luc Dumouchel, ing.f.
Administrateur au Bureau
Section régionale de l'Estrie - Montérégie



Section régionale de Montréal – Lanaudière

Benoît Des Croisselles, ing.f.
Administrateur au Bureau



Section régionale de l'Outaouais – Laurentides

Pierre Labrecque, ing.f.
(jusqu'en mai 2007)

Marc Riopel, ing.f.
(à compter de mai 2007)
Administrateurs au Bureau

LES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF RÉGIONAL

Daniel Boyer, ing.f., président

Guillaume Couture, ing.f., secrétaire-trésorier

Olivier Côté, ing.f.

Steve Gagnon, ing.f.

Vincent Larin, ing.f.

Benoît Des Croisselles, ing.f. (administrateur au Bureau)

LES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF RÉGIONAL

Pierre Labrecque, ing.f., président et trésorier
(administrateur au Bureau jusqu'en mai 2007)

Marc Riopel, ing.f., président et trésorier
(administrateur au Bureau à compter de mai 2007)

Jean-Philippe Crépeau, ing.f.

Éric Forget, ing.f.

Louis-Philippe Hurtubise, ing.f.

Danny Jean, ing.f.

Jean-François Mouton, ing.f.

LES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Depuis quelques années, on remarque une certaine inactivité à la section régionale de Montréal – Lanaudière. En 2007, aucune activité n'a été organisée par la section. Je tiens à vous rappeler que la vitalité d'une section régionale dépend de l'implication et de la participation de ses membres.

Benoît Des Croisselles, ing.f.

Administrateur au Bureau

Section régionale de Montréal – Lanaudière

LES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Pour diverses raisons, il n'y a eu aucune activité officielle dans la section régionale au cours de l'année 2007-2008.

Marc Riopel, ing.f.

Administrateur au Bureau (à compter de mai 2007)

Section régionale de l'Outaouais – Laurentides



Section régionale de l'Abitibi - Témiscamingue

Martin Côté, ing.f.
(jusqu'en janvier 2007)

et **Hans Carignan, ing.f.**
(à compter de janvier 2007)

Administrateurs au Bureau



Section régionale de la Côte-Nord

Charles Warren, ing.f.
(jusqu'en février 2008)

et **Lisette Roberge, ing.f.**
(à compter de février 2008)

Administrateur(trice) au Bureau

LES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF RÉGIONAL

Hans Carignan, ing.f., président (administrateur au Bureau)

Patrick J. Crocker, ing.f.

Alexandre Paquet, ing.f.

Véronique Têtu, ing.f.

LES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Il n'y a eu aucune activité de nature professionnelle réalisée durant l'année par la section régionale de l'Abitibi - Témiscamingue. Cependant, les ingénieurs forestiers de la région ont été interpellés par de nombreuses organisations durant l'année. Nous pouvons penser à la Commission forestière de l'Abitibi - Témiscamingue lors des consultations et réflexions sur la Consultation publique « La forêt, pour construire le Québec de demain ».

J'ai été heureux de finaliser le mandat de M. Martin Côté, ing.f., à la suite de son déménagement à l'extérieur de la région de l'Abitibi - Témiscamingue. Par ailleurs, je tiens à souhaiter un bon succès au nouvel administrateur de la section régionale de l'Abitibi - Témiscamingue, M. Bernard Sénécal, ing.f.

Hans Carignan, ing.f.

Administrateur au Bureau

Section régionale de l'Abitibi - Témiscamingue

LES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF RÉGIONAL

Charles Warren, ing.f., président

(administrateur au Bureau jusqu'en février 2008)

Jean-Pierre Michaud, ing.f., trésorier

Lisette Roberge, ing.f.

(administratrice au Bureau à compter de février 2008)

Christine Casabon, ing.f.

Jacques Duval, ing.f.

Bernard Jobin, ing.f.

Denis Meunier, ing.f.

Clément Paquet, ing.f.

LES ACTIVITÉS PROFESSIONNELLES

Notre rencontre annuelle a eu lieu le 26 mai à Franquelin (bilan annuel, activités, souper). Près de 40 personnes ont pris part à l'événement.

Deux sorties terrain, en mai et en octobre, ont été organisées en collaboration avec l'Association forestière régionale. Ces sorties, offertes au grand public, ont eu lieu dans les sentiers de la rivière Amédée, à Baie-Comeau, et visaient à présenter différents types de forêts et leur origine, sorties auxquelles 30 personnes ont pris part. La section régionale a aussi participé au colloque organisé par le Carrefour recherche et développement forestier de la Côte-Nord, intitulé « Énergie verte et innovation dans les produits forestiers », qui s'est tenu à Baie-Comeau le 28 novembre et qui a réuni près de 100 personnes.

Nous avons aussi procédé à quelques modifications au sein de la section. En effet, à la suite d'un problème de disponibilité de notre représentant au Bureau, nous avons proposé Mme Lisette Roberge, ing.f., afin de compléter le mandat en cours, proposition que le Bureau a acceptée. Nous souhaitons donc la meilleure des chances à Mme Roberge dans ses fonctions. La présidence de la section est encore assurée par le soussigné. Un autre membre de la section, M. Michel

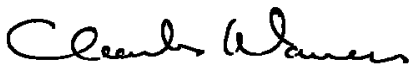
Villeneuve, doit quitter la région pour exercer de nouvelles fonctions. Nous tenons à remercier M. Villeneuve pour son implication.

Notre plan d'action 2008 prévoit essentiellement les mêmes activités (rencontre annuelle, sorties terrain, colloque), mais envisage d'organiser une activité de formation pour les membres de la section sur l'utilisation des « points d'observations » dans le cadre de la réalisation de prescriptions sylvicoles.

Aussi, la section régionale s'est impliquée avec le Carrefour Recherche et Développement Côte-Nord à l'organisation d'un colloque portant sur la « triade » qui s'est tenu à Baie-Comeau le 24 novembre 2006 et qui a rassemblé environ 100 personnes. Il est intéressant de souligner que des suites sont à prévoir en région.

Notre plan d'action 2007 prévoit encore une sortie terrain, une rencontre annuelle et la participation à un colloque en région.

Les membres du comité exécutif se joignent à moi afin de remercier M. Denis Meunier, ing.f., pour son implication à titre de président de la section et administrateur au Bureau au cours des trois dernières années ainsi que M. Michael Cosgrove, ing.f., qui a cédé sa place après plusieurs années de participation à différents niveaux.



Charles Warren, ing.f.

Administrateur au Bureau

Section régionale de la Côte-Nord

Rapport des vérificateurs

Aux membres

Ordre des ingénieurs forestiers du Québec

Nous avons vérifié les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec de l'exercice terminé le 31 mars 2008 ainsi que le bilan à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle des résultats d'exploitation et des flux de trésorerie de l'Ordre de l'exercice terminé le 31 mars 2008 ainsi que de sa situation financière à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



Comptables agréés inc.

Le 30 mai 2008

RÉSULTATS

de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	2008	2007	
PRODUITS			
Cotisations (Annexe A)	867 450	837 511	\$
Autres produits (Annexe A)	74 392	46 961	
Formation continue	39 442	59 075	
Revenus de placements	25 619	19 709	
Publications et communications (Annexe A)	20 887	21 542	
Admissions et réinscriptions	<u>9 302</u>	<u>10 030</u>	
	<u>1 037 092</u>	<u>994 828</u>	
CHARGES			
Administration générale (Annexe B)	431 713	393 602	
Bureau et comités (Annexe B)	126 313	116 469	
Publications et communications (Annexe B)	108 827	119 299	
Bureau du syndic (Annexe C)	93 269	138 842	
Inspection professionnelle (Annexe C)	63 067	61 816	
Formation continue (Annexe C)	61 984	79 459	
Admissions et réinscriptions (Annexe D)	40 864	25 058	
Pratique illégale (Annexe D)	30 983	10 561	
Discipline (Annexe D)	11 216	14 970	
Pratique professionnelle (Annexe D)	8 445	15 007	
Sections régionales	<u>490</u>	<u>719</u>	
	<u>977 171</u>	<u>975 802</u>	
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>59 921</u>	<u>19 026</u>	\$

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	Affectations d'origine interne					2008	2007
	Investis en immobilisations corporelles	Non affectés	Pratique professionnelle	Sections régionales	Tournoi de golf	Total	Total
Solde au début	57 607	86 611	30 355	47 086	-	221 659	202 633 \$
Excédent des produits sur les charges	-	59 921	-	-	-	59 921	19 026
Affectations aux immobilisations corporelles (note 9)	1 920	(1 920)	-	-	-	-	-
Affectations d'origine interne (note 4)	<u>-</u>	<u>(46 460)</u>	<u>42 386</u>	<u>1 695</u>	<u>2 379</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
Solde à la fin	<u>59 527</u>	<u>98 152</u>	<u>72 741</u>	<u>48 781</u>	<u>2 379</u>	<u>281 580</u>	<u>221 659 \$</u>

BILAN

au 31 mars 2008

	ACTIF	2008	2007	
ACTIF À COURT TERME				
Encaisse (note 5)		55 697	94 786	\$
Titres négociables, taux variables (coût 152 462 \$, valeur marchande : 62 626 \$ en 2007)		152 462	62 626	
Débiteurs (note 6)		44 319	23 208	
Charges payées d'avance (note 7)		<u>23 431</u>	<u>34 630</u>	
		275 909	215 250	
SOMMES À RECEVOIR DES SECTIONS RÉGIONALES,				
INTÉRÊT VARIABLE		9 117	8 420	
PLACEMENTS (note 8)		139 911	125 243	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 9)		<u>59 527</u>	<u>57 607</u>	
		<u>484 464</u>	<u>406 520</u>	\$
PASSIF				
PASSIF À COURT TERME				
Créditeurs (note 10)		153 181	127 526	\$
Revenus reportés		<u>49 703</u>	<u>33 650</u>	
		202 884	161 176	
PROVISION POUR INDEMNITÉ DE DÉPART DU PRÉSIDENT DIRECTEUR GÉNÉRAL		<u>-</u>	<u>23 685</u>	
		<u>202 884</u>	<u>184 861</u>	
ACTIFS NETS				
INVESTIS EN IMMOBILISATIONS CORPORELLES		59 527	57 607	
NON AFFECTÉS		98 152	86 611	
AFFECTÉS POUR LA PRATIQUE PROFESSIONNELLE		72 741	30 355	
AFFECTÉS POUR LES SECTIONS RÉGIONALES		48 781	47 086	
AFFECTÉS POUR LE TOURNOI DE GOLF		<u>2 379</u>	<u>-</u>	
		<u>281 580</u>	<u>221 659</u>	
		<u>484 464</u>	<u>406 520</u>	\$

Au nom du Conseil

 , administrateur

 , administrateur

FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	2008	2007
EXPLOITATION		
Excédent des produits sur les charges	59 921	19 026 \$
Éléments sans incidence sur la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations corporelles	11 824	10 171
Moins-value à la cession d'immobilisations corporelles	1 380	-
Variation de la provision pour indemnité de départ	<u>(23 685)</u>	<u>-</u>
	49 440	29 197
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement :		
Débiteurs	(21 111)	9 257
Charges payées d'avance	11 199	(7 266)
Créditeurs	25 655	13 656
Revenus reportés	<u>16 053</u>	<u>32 650</u>
	81 236	77 494
INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(15 124)	(17 984)
Acquisitions de placements	(104 504)	(45 493)
Variation des sommes à recevoir des sections régionales	<u>(697)</u>	<u>-</u>
	(120 325)	(63 477)
VARIATION DE TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	(39 089)	14 017
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	<u>94 786</u>	<u>80 769</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>55 697</u>	<u>94 786</u> \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

au 31 mars 2008

1 - STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'Ordre des ingénieurs forestiers du Québec est un organisme constitué en vertu de la *Loi sur les ingénieurs forestiers* et est régi par le *Code des professions du Québec*. Il est considéré comme un organisme sans but lucratif du point de vue fiscal.

2 - MODIFICATION DE CONVENTIONS COMPTABLES

Au cours de l'exercice, l'organisme a appliqué, et ce de façon prospective, les nouvelles recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés quant à la comptabilisation, l'évaluation et la présentation des instruments financiers suite à la publication des chapitres 3855, *Instruments financiers – comptabilisation et évaluation* et 3861, *Instruments financiers – informations à fournir et présentation*.

Conséquemment à l'adoption de ces nouvelles normes, l'organisme a classé sa trésorerie et ses équivalents ainsi que les titres négociables, les placements et les sommes des sections régionales à recevoir comme actifs ou passifs détenus à des fins de transaction. Les comptes à recevoir et les cotisations sont classés comme prêts et créances. Les comptes fournisseurs et charges courues, les salaires, les vacances, les provisions pour allocations et indemnité de départ ainsi que les sommes à payer aux sections régionales sont classés comme autres éléments de passif.

3 - PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Estimations comptables

La préparation des états financiers conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants d'actif et de passif portés aux états financiers. Ces mêmes estimations et hypothèses ont aussi une incidence sur la présentation des éventualités en date des états financiers, de même que sur les montants de produits et de charges portés aux états financiers des exercices présentés. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

Les fonds de caisse, les soldes bancaires et découverts bancaires, dont les soldes fluctuent souvent entre le découvert et le disponible, ainsi que les placements dans des instruments du marché monétaire, dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition, sont considérés comme des trésoreries et équivalents de trésorerie.

Actifs financiers et passifs financiers détenus à des fins de transaction

Les instruments financiers classés comme actifs ou passifs détenus à des fins de transaction sont portés à la juste valeur à chaque date de bilan, et toute variation de la juste valeur est enregistrée à l'excédent de l'exercice dans la période au cours de laquelle ces variations surviennent.

Prêts et créances et autres passifs financiers

Les instruments financiers classés comme prêts et créances et les autres passifs financiers sont comptabilisés au coût après amortissement au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. Le revenu ou la dépense d'intérêt est inclus à l'excédent de l'exercice sur la durée de vie prévue de l'instrument.

Constatation des produits

L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les droits d'admission, les droits d'inscription au congrès annuel et les droits d'inscription à la formation continue sont constatés à titre de produits respectivement lorsque les examens, le congrès et les cours ont lieu.

3 - PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Les cotisations sont constatées à titre de produits dans l'exercice auquel elles se rapportent.

Les revenus de placements, de publications et communications, les amendes et les autres revenus sont constatés lorsqu'ils sont gagnés et que le prix a été établi et peut être déterminé.

Dons reçus sous forme de service

Le fonctionnement de l'Ordre dépend, en partie, des services de nombreux membres bénévoles. Du fait que l'Ordre ne se procure normalement pas ces services contre paiement et qu'il est difficile de faire une estimation de leur juste valeur, ces dons ne sont pas pris en compte dans les états financiers.

Charges payées d'avance

Le stock de publication est évalué au moindre du coût et de la valeur de réalisation. Le coût est établi d'après la méthode de l'épuisement successif. Le stock de fournitures et les autres charges payées d'avance sont inscrits au coût.

Placements

Les titres négociables et les placements classés dans la catégorie « détenus à des fins de transaction » sont comptabilisés à la juste valeur.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au coût et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode d'amortissement sur le solde dégressif aux taux suivants :

	Taux
Ameublement et équipement de bureau	10 %
Équipement informatique	30 %

Produits nets

Les produits nets suivants, « Dictionnaire forestier », « Cartable de l'Ordre », « Manuel de foresterie », « Offres d'emploi », « Congrès annuel » et « Golf » sont présentés au montant net des produits moins les charges afférentes.

Revenus reportés

Les revenus reportés représentent le montant net des sommes encaissées de commanditaires et des charges déboursées pour la refonte du Manuel de foresterie à paraître en 2008.

Modification future de conventions comptables

Selon le nouveau chapitre 1506, *Modifications comptables*, l'organisme doit fournir de l'information sur une nouvelle source de principes comptables généralement reconnus publiée mais non encore entrée en vigueur.

Au cours du prochain exercice, l'organisme appliquera donc les nouvelles recommandations de l'Institut canadien des comptables agréés quant à la présentation des instruments financiers suite à la publication des chapitres 3862, *Instruments financiers – informations à fournir* ainsi que 3863, *Instruments financiers – présentation*. La direction n'est pas en mesure d'évaluer quelle sera l'incidence sur ses états financiers de l'application de ces nouvelles normes.

Elle adoptera également le chapitre 1535, *Informations à fournir concernant le capital*. Cette nouvelle norme comptable exigera que la compagnie donne des informations supplémentaires sur son capital. Son adoption ne devrait avoir aucune incidence sur les montants inscrits dans les états financiers de la compagnie puisqu'il porte principalement sur les informations à fournir.

4 - AFFECTATIONS D'ORIGINE INTERNE

En vertu de résolutions des administrateurs, il a été convenu de procéder à l'affectation de 70 % (30 % en 2007) de l'excédent des produits sur les charges à l'actif net de la pratique professionnelle, de 50 % des produits nets du congrès à l'actif net des sections régionales, 100 % des produits nets du tournoi de golf à l'actif net du tournoi de golf ainsi que des intérêts gagnés sur la partie des fonds affectés.

	Pratique professionnelle	Sections régionales	Tournoi de golf	2008	2007
Affectation à même l'excédent des produits sur les charges de l'exercice	41 445	-	-	41 445	5 708 \$
Affectation du solde bancaire appartenant au tournoi de golf	-	-	3 327	3 327	-
Affectation des intérêts gagnés	941	1 695	-	2 636	2 735
Affectation des produits nets (pertes nettes) du congrès	-	-	-	-	3 630
Affectation des pertes nettes du tournoi de golf	-	-	(948)	(948)	-
Utilisation des sommes affectées	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>(3 381)</u>
	<u>42 386</u>	<u>1 695</u>	<u>2 379</u>	<u>46 460</u>	<u>8 692</u> \$

5 - ENCAISSE

	2008	2007
Encaisse – administration	55 697	91 431 \$
Encaisse – golf	<u>-</u>	<u>3 355</u>
	<u>55 697</u>	<u>94 786</u> \$

6 - DÉBITEURS

	2008	2007
Comptes à recevoir	34 708	8 852 \$
Taxes à la consommation à recevoir	9 339	14 356
Cotisations à recevoir des membres	<u>272</u>	<u>-</u>
	<u>44 319</u>	<u>23 208</u> \$

7 - CHARGES PAYÉES D'AVANCE

	2008	2007
Fournitures et publications	10 609	11 633 \$
Autres	6 871	6 731
Cotisations et affiliations	5 951	6 785
Salaires et charges sociales	-	9 481
	<u>23 431</u>	<u>34 630</u> \$

8 - PLACEMENTS

	2008	2007
	Valeur marchande	Coût
Obligations, 4,5 % et 4,95 %, échéant en 2009 et 2010 (valeur marchande 50 453 \$ en 2007)	99 941	49 623 \$
Actions privilégiées de sociétés publiques canadiennes (valeur marchande de 78 073 \$ en 2007)	<u>39 970</u>	<u>75 620</u>
La valeur marchande est égale au coût.	<u>139 911</u>	<u>125 243</u> \$

9 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2008		2007	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
Ameublement et équipement de bureau	104 389	66 908	37 481	34 358 \$
Équipement informatique	<u>79 704</u>	<u>57 658</u>	<u>22 046</u>	<u>23 249</u>
	<u>184 093</u>	<u>124 566</u>	<u>59 527</u>	<u>57 607</u> \$

Au cours de l'exercice, un montant de 1 920 \$ a été affecté aux actifs nets investis en immobilisations corporelles pour financer les acquisitions d'immobilisations corporelles de 15 124 \$, pour compenser l'amortissement des immobilisations corporelles de 11 824 \$ et la moins-value à la cession d'immobilisations corporelles de 1 380 \$.

10- CRÉDITEURS

	2008	2007
Comptes fournisseurs et charges courues	98 411	90 522 \$
Salaires et charges sociales	25 691	18 037
Provision pour congés de maladie cumulés	22 762	17 463
Somme à payer aux sections régionales	<u>6 317</u>	<u>1 504</u>
	<u>153 181</u>	<u>127 526</u> \$

11 - ENGAGEMENT

Conformément à un contrat de location-exploitation à long terme expirant en janvier 2018, l'Ordre loue un local dont le loyer annuel de base s'élève à 49 110 \$. Le loyer de base à payer jusqu'à la date de l'expiration du bail se chiffre à 491 100 \$. De plus, l'Ordre s'est engagé à payer annuellement une quote-part de certaines charges d'opérations communes encourues par le bailleur. Conformément à deux contrats de location-exploitation à long terme expirant en avril 2011 et en septembre 2012, l'Ordre loue des équipements dont les loyers annuels s'élèvent respectivement à 1 919 \$ et à 3 335 \$. Les loyers de base à payer jusqu'à la date d'expiration du bail se chiffrent respectivement à 5 758 \$ et à 15 296 \$.

Le loyer minimum à payer au cours des cinq prochains exercices en vertu de ces contrats s'établit ainsi :

2009	54 364	\$
2010	54 364	
2011	54 364	
2012	52 444	
2013	51 068	

12 - AVANTAGES SOCIAUX

En vertu des conventions de travail, tous les employés permanents de l'Ordre ont droit lors de leur départ, à un montant égal à 50 % des heures de maladie accumulées et non utilisées. Au cours de l'exercice, la charge nette de l'organisme au titre des congés de maladie cumulés a été de 5 299 \$ (3 832 \$ en 2007).

13 - SECTIONS RÉGIONALES

En date de fin d'exercice, les actifs des sections régionales s'établissent ainsi :

	2008	2007
Bas-St-Laurent-Gaspésie	793	1 044 \$
Saguenay-Lac St-Jean-Nord-du-Québec	1 520	1 520
Québec	2 582	4 242
Mauricie-Centre-du-Québec	1 473	1 720
Estrie-Montérégie	464	926
Montréal-Lanaudière	2 208	2 271
Outaouais-Laurentides	1 504	1 504
Abitibi-Témiscamingue	1 767	1 776
Côte-Nord	<u>4 609</u>	<u>4 162</u>
	<u>16 920</u>	<u>19 165</u> \$

Ces données financières ne sont fournies qu'à titre de renseignements supplémentaires et ne sont pas intégrées aux présents états financiers, à l'exception d'une somme de 6 317 \$ (1 504 \$ en 2007) des sections régionales de Québec, Estrie-Montérégie, Outaouais-Laurentides et Abitibi-Témiscamingue qui a été remise à l'Ordre par ces dernières (Outaouais-Laurentides en 2007).

14 - INSTRUMENTS FINANCIERS

a) Risque de crédit

L'Ordre consent du crédit à de nombreux clients dans le cours normal de ses activités. Elle effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'Ordre n'exige généralement pas de caution.

Pour les autres créances, l'Ordre évalue, de façon continue, les pertes probables et constitue une provision pour pertes en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

b) Risque de taux d'intérêt

Pour les placements, le taux d'intérêt effectif réalisé durant l'exercice est de 3,60 % (4,25 % en 2007). Le taux d'intérêt moyen à la fin de l'exercice est de 4,35 % (4,5 % en 2007).

c) Juste valeur

La juste valeur d'un instrument financier correspond au montant de la contrepartie qui serait convenu dans le cadre d'une opération sans lien de dépendance entre des parties consentantes. L'organisme utilise les méthodes et hypothèses suivantes pour faire une estimation de la juste valeur de chaque catégorie d'instruments financiers dont les valeurs comptables sont incluses dans le bilan comme suit :

Prêts et créances

Comptes à recevoir et cotisations à recevoir – La valeur comptable incluse dans le bilan se rapproche de la juste valeur, compte tenu de l'échéance rapprochée de ces instruments.

Détenus à des fins de transaction

Titres négociables, placements et sommes à recevoir des sections régionales – Les soldes des titres négociables, des placements et des sommes à recevoir des sections régionales sont inscrits à la juste valeur selon le cours du marché.

Autres passifs

Comptes fournisseurs, charges courues, vacances, salaires, provisions pour allocations de départ et les sommes à payer aux sections régionales – La valeur comptable incluse dans le bilan se rapproche de la juste valeur, compte tenu de l'échéance rapprochée de ces instruments.

Provision pour indemnité de départ – La provision est inscrite au coût puisqu'il est impossible de déterminer la date d'échéance des versements futurs.

15 - DONNÉES COMPARATIVES

Les données comparatives de 2007 ont été reclassées en fonction de la présentation adoptée pour 2008.

DÉTAIL DES RÉSULTATS - Annexe A

de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	2008	2007
COTISATIONS		
Cotisations	821 533	801 707 \$
Cotisations à l'Office des professions du Québec	<u>45 917</u>	<u>35 804</u>
	<u>867 450</u>	<u>837 511 \$</u>
AUTRES PRODUITS (CHARGES)		
Offres d'emploi (net – note 2)	25 471	27 593 \$
Radiation de la provision pour indemnité de départ du président directeur général	21 691	-
Amendes	18 509	660
Redevances assurances	5 227	5 118
Produits administratifs divers	4 442	5 110
Golf (net – note 2)	(948)	1 219
Congrès annuel (net – note 2)	<u>-</u>	<u>7 261</u>
	<u>74 392</u>	<u>46 961 \$</u>
PUBLICATIONS ET COMMUNICATIONS		
Répertoire des membres	14 796	14 293 \$
Publicité dans « L'Aubelle » et abonnements	3 551	3 864
Dictionnaire forestier (net – note 2)	1 310	1 890
Cartable de l'Ordre (net – note 2)	830	1 168
Bulletin « Fil en aiguille »	<u>400</u>	<u>327</u>
	<u>20 887</u>	<u>21 542 \$</u>

DÉTAIL DES RÉSULTATS - Annexe B

de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	2008	2007
ADMINISTRATION GÉNÉRALE		
Salaires et charges sociales	202 161	171 528 \$
Cotisations à l'Office des professions du Québec	47 501	36 987
Loyer	38 599	35 494
Honoraires comptables, informatiques et juridiques	23 559	18 750
Cotisations et affiliations	23 060	35 849
Déplacements et séjour	16 786	12 998
Papeterie et fournitures de bureau	14 496	17 018
Taxes et assurances	12 414	10 522
Télécommunications	9 712	11 451
Amortissement des immobilisations corporelles	9 498	8 045
Poste et messagerie	8 898	8 163
Imprimerie et photocopies	7 592	7 752
Provision pour congés de maladie cumulés	5 299	3 832
Représentation et réunions	4 921	5 850
Perfectionnement	3 600	2 830
Intérêts débiteurs et charges bancaires	1 834	1 369
Moins-value à la cession d'immobilisations corporelles	1 380	-
Consultants	<u>403</u>	<u>5 164</u>
	<u>431 713</u>	<u>393 602 \$</u>
BUREAU ET COMITÉS		
Salaires et charges sociales	106 367	83 442 \$
Déplacements et séjour	10 154	23 675
Réunions	8 395	7 261
Jeunesse	937	1 381
Imprimerie et photocopies	<u>460</u>	<u>710</u>
	<u>126 313</u>	<u>116 469 \$</u>
PUBLICATIONS ET COMMUNICATIONS		
Salaires et charges sociales	69 138	69 038 \$
Répertoire des membres	12 151	11 802
Médias	7 592	8 417
Publicité	6 614	6 183
Bulletin d'information « L'Aubelle »	6 049	13 087
Rapport annuel	4 458	6 358
Bulletin électronique « Fil en aiguille »	2 121	1 672
Stand d'exposition	509	2 742
Guide de la pratique professionnelle	<u>195</u>	<u>-</u>
	<u>108 827</u>	<u>119 299 \$</u>

DÉTAIL DES RÉSULTATS - Annexe C

de l'exercice terminé le 31 mars 2008

	2008	2007
BUREAU DU SYNDIC		
Honoraires des syndic	35 303	42 949 \$
Salaires et charges sociales	22 929	9 585
Loyer	10 188	9 339
Honoraires juridiques	5 621	31 233
Télécommunications	5 621	6 260
Déplacements et séjour	4 821	8 480
Amortissement des immobilisations corporelles	2 326	2 126
Perfectionnement	1 844	2 399
Taxes et assurances	1 351	1 451
Papeterie et fournitures de bureau	1 283	1 713
Cotisations professionnelles	1 264	1 918
Réunions	378	513
Poste, photocopies et messagerie	340	958
Honoraires juridiques – dossiers 2000 et 2002	-	19 918
	<u>93 269</u>	<u>138 842 \$</u>
INSPECTION PROFESSIONNELLE		
Salaires et charges sociales	50 535	49 873 \$
Déplacements et séjour	8 832	8 454
Poste et photocopies	1 821	1 378
Télécommunications	1 384	1 443
Réunions	495	668
	<u>63 067</u>	<u>61 816 \$</u>
FORMATION CONTINUE		
Salaires et charges sociales	29 459	38 949 \$
Cours et colloque	15 396	16 363
Déplacements et séjour	9 753	5 885
Consultants	4 535	13 560
Poste, photocopies et messagerie	1 510	3 305
Télécommunications	1 331	932
Cotisations et affiliations	-	465
	<u>61 984</u>	<u>79 459 \$</u>

DÉTAIL DES RÉSULTATS - Annexe D

de l'exercice terminé le 31 mars 2008

ADMISSIONS ET RÉINSCRIPTIONS

	2008	2007
Salaires et charges sociales	30 924	20 147 \$
Poste et messagerie	7 240	3 922
Consultants	2 700	350
Déplacements et séjour	-	639
	<u>40 864</u>	<u>25 058 \$</u>

PRATIQUE ILLÉGALE

Honoraires juridiques	25 202	7 607 \$
Salaires et charges sociales	5 781	2 857
Déplacements et séjour	-	97
	<u>30 983</u>	<u>10 561 \$</u>

DISCIPLINE

Salaires et charges sociales	6 789	7 582 \$
Réunions	2 040	3 099
Sténographes	1 590	3 442
Poste, photocopies et messagerie	438	540
Créances douteuses	359	307
	<u>11 216</u>	<u>14 970 \$</u>

PRATIQUE PROFESSIONNELLE

Salaires et charges sociales	8 445	14 097 \$
Honoraires juridiques	-	910
	<u>8 445</u>	<u>15 007 \$</u>



istockphoto



Ordre
des ingénieurs
forestiers
du Québec

2750, rue Einstein, bureau 110, Québec (Québec) G1P 4R1

Téléphone : (418) 650-2411

Télécopieur : (418) 650-2168

oifq@oifq.com | www.oifq.com